

RAPPORT ANNUEL 2023

Sur le prix et la qualité du service



Sommaire

1.	L'année 2023.....	4
1.1.	Des chiffres clés.....	4
1.2.	Les indicateurs de performance	5
1.2.1.	Les indicateurs réglementaires pour le service eau potable	5
1.2.2.	Les indicateurs règlementaires pour le service assainissement collectif..	6
2.	Eau Grand Paris Sud	7
2.1.	La régie de l'eau et son historique.....	7
2.2.	Organisation et ressources humaines.....	9
2.3.	Missions.....	10
3.	La gestion des abonnés :.....	11
3-1	Comprendre sa facture.....	11
3-2	Tarifification.....	13
3-3	Abonnés.....	15
3-4	Le service Gestion des Abonnés.....	16
3-4.1	Organisation	16
3-4.2	Nous contacter	16
3-4.3	Indicateurs d'activité	16
3-5	Les volumes facturés	18
3-6	Dégrèvement	19
3-7	Consultation pour avis sur autorisations d'urbanisme	20
4	Sensibilisation et communication	21
5	Astreintes	22
6	Eau Potable.....	23
6-1	Organisation des services	23
6-2	Patrimoine	23
6-2.1	Inventaire.....	23
6-2.2	Mise à jour en continu	24
6-3	Production.....	24
6-3.1	Achat/vente d'eau	25
6-3.2	Sectorisation	25

6-3.3	Télérelève	26
6-3.4	Qualité des eaux distribuées	27
6-3.5	Bilan d'exploitation	28
6-3.6	Bilan hydraulique.....	32
6-4	Etudes	37
6-5	Travaux eau potable	39
7	Assainissement : eaux usées et eaux pluviales.....	42
7-1	Organisation du service	42
7-2	Patrimoine	42
7-3	Collecte des eaux usées	45
7-3.1	Eaux usées domestiques.....	45
7-3.2	Eaux usées non domestiques	45
7-3.3	Contrôles de conformité.....	47
7-3.4	Rejets vers le milieu naturel	48
7-3.4.1	Bassin versant de la STEP d'Evry.....	48
7-3.4.2	Bassin versant de la STEP du Coudray Montceaux	49
7-3.4.3	Bassin versant de la STEP de Boissettes.....	49
7-3.4.4	Bassin Versant Valenton	49
7-3.5	Conformité du système de collecte	49
7-3.5.1	Bassin versant de la STEP d'Evry.....	49
7-3.5.2	Bassin versant de la STEP du Coudray	50
7-3.5.3	Bassin versant de la STEP de Boissettes.....	50
7-3.5.4	Bassin Versant Valenton	50
7-3.6	Traitement des eaux usées.....	50
7-3.6.1	Station d'épuration d'Evry	50
7-3.6.2	Station d'épuration du Coudray Montceaux	53
7-3.6.3	Volumes des eaux usées collectées dans le bassin versant de la station d'épuration des Boissettes.....	55
7-3.7	Boues.....	56
7-4	Bilan d'exploitation.....	56
7-4.1	Curages	56
7-4.2	Inspections télévisées.....	57

7-4.3	Interventions	58
7-4.4	Désobstructions	59
7-4.5	Dératisation.....	60
7-4.6	Pollution	60
7-4.7	Odeur.....	61
7-5	Etudes	62
7-5.1	Analyse des Risques de défaillances	62
7-5.2	Diagnostic permanent.....	62
7-6	Travaux assainissement	63
8	GEMAPI.....	65
9	Bilan financier.....	67
9-1	Résultats financiers Régie Eau potable.....	67
9-2	Résultats Financiers Eau Potable Déléguataire	67
9-3	Résultats Financiers Régie Assainissement.....	67
9-4	Résultats Financiers DSP Assainissement	68
10	Les perspectives 2024.....	69
10-1	Harmonisation tarifaire	69
10-2	Journée mondiale de l'eau	69
10-3	Projets en cours.....	69
10-3.1	SIG	69
10-3.2	GEMAPI : Lancement de l'étude de planification de l'entretien pluriannuel des effluents de Seine sur le territoire de Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart.....	70
10-3.3	Performance hydraulique.....	70
10-3.4	Eau colorée	71
10-3.5	Traitement des points noirs assainissement.....	72
10-3.6	Re-paramétrage du logiciel de pilotage et de gestion des abonnés.....	72
10-3.7	Formations.....	72
10-4	Travaux	73

1. L'année 2023

1.1. Des chiffres clés

37 428 appels des abonnés

18 263 670 m³ facturés

104 654 factures émises

1 207 Km de linéaire de réseau eau potable

4 830 ml de canalisations renouvelées (AEP)

497 fuites réparées

660 ml d'extension de canalisation AEP

22 200 643 m³ d'eau mis en distribution

Rendement réseau : **83,4 %**

1 281 contrôles de qualité dans le cadre de l'autosurveillance ARS

807 639 ml réseau eaux usées

991 790 ml réseau eaux pluviales

5 659 ml réseau unitaire

57 points noirs sur le réseau assainissement

30 km de réseaux a été inspecté

171 km de réseaux curés

5 021 ml de canalisations renouvelées (Assainissement)

569 contrôles de conformité

1.2. Les indicateurs de performance

1.2.1. Les indicateurs réglementaires pour le service eau potable

Domaine	Code	Libellé	Valeur 2022		Valeur 2023	
			Régie	DSP	Régie	DSP
Abonnés	D102.0	Prix du service au m3 (régie) *				
Abonnés	D102.0	Prix du service au m3 (DSP) *				
Abonnés	D101.0	Nombre d'habitant desservis	273 321	81 689	276 632	81 032
Abonnés	P155.1	Taux de réclamations	3,2	8	5	10
Abonnés	P152.1	Respect du délai contractuel de branchement des nouveaux abonnés	100		100	
Abonnés	D151.0	Délais contractuel maximal de branchement des nouveaux abonnés	2	8	2	8
Abonnés	P151.1	Fréquence des interruptions de service non programmées	2	1	2	4
Réseau	P106.3	Pertes en réseau	8	6	10	9
Réseau	P104.3	Rendement du réseau de distribution	85	89	81	91
Réseau	P105.3	Volumes non comptés	8	6	6	4
Réseau	P107.2	Renouvellement des réseaux d'eau potable secteur Régie	0,97%	0,08%	0,98%	0,08%
Réseau	P103.2B	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	108	113	107	112
Qualité	P102.1	Conformité physico-chimique de l'eau au robinet	100		99,8	100
Qualité	P101.1	Conformité microbiologique de l'eau au robinet	100		100	
Qualité	P108.3	Protection de la ressource en eau	94	87	95	91
Gestion financière	P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité Secteur Régie	0,1	2,60	0,64	
Gestion financière	P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau	4,23	1,78	9,06	1,56
Gestion financière	P109.0	Montant des actions de solidarité	0,00590	0	0,01130	0

* Détail en annexe

1.2.2. Les indicateurs règlementaires pour le service assainissement collectif

Code	Libellé	Valeur 2022	Valeur 2023
D204.0	Prix TTC du service au m3	2	Figure 2 annexe
D201.0	Nombre d'habitants desservis	340 343	353 017
P258.1	Taux de réclamations	8	5
P201.1	Taux de desserte par réseaux de collecte des eaux usées	97	97,6
P251.1	Débordement d'effluents chez les usages	0	4
D202.0	Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels	361	20
P253.2	Renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,31	0,28
P202.2B	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	26	24
P252.2	Points de curage fréquents du réseau	1	7
P255.3	Connaissance des rejets au milieu naturel	81,4285714	86
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	96	100
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	5 159	5312
P206.3	Boues évacuées selon des filières conformes	1	1
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	4	2.56
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau	1,43	9,06
P207.0	Montant des actions de solidarité	0,0030	0,00117

2. Eau Grand Paris Sud

2.1. La régie de l'eau et son historique

Baisser le prix de l'eau, mettre en place un service public de qualité et de proximité, favoriser une gouvernance partagée avec les usagers, assurer un meilleur entretien du réseau et maîtriser à long terme le patrimoine de la collectivité, assurer la solidarité avec les usagers en situation de précarité... Tels sont les objectifs qui ont conduit les élus de la communauté d'agglomération Evry Centre Essonne et les Maires des six communes (Bondoufle, Courcouronnes, Evry, Lisses, Ris-Orangis et Villabé) à prendre la décision, en septembre 2011, de créer une régie publique pour la distribution de l'eau potable.

La Régie Eau Grand Paris Sud, créée en mai 2012, exploite le **service public de distribution de l'eau potable** sur les communes de Bondoufle, Courcouronnes, Evry, Lisses, Ris-Orangis et Villabé depuis le 1^{er} janvier 2013.

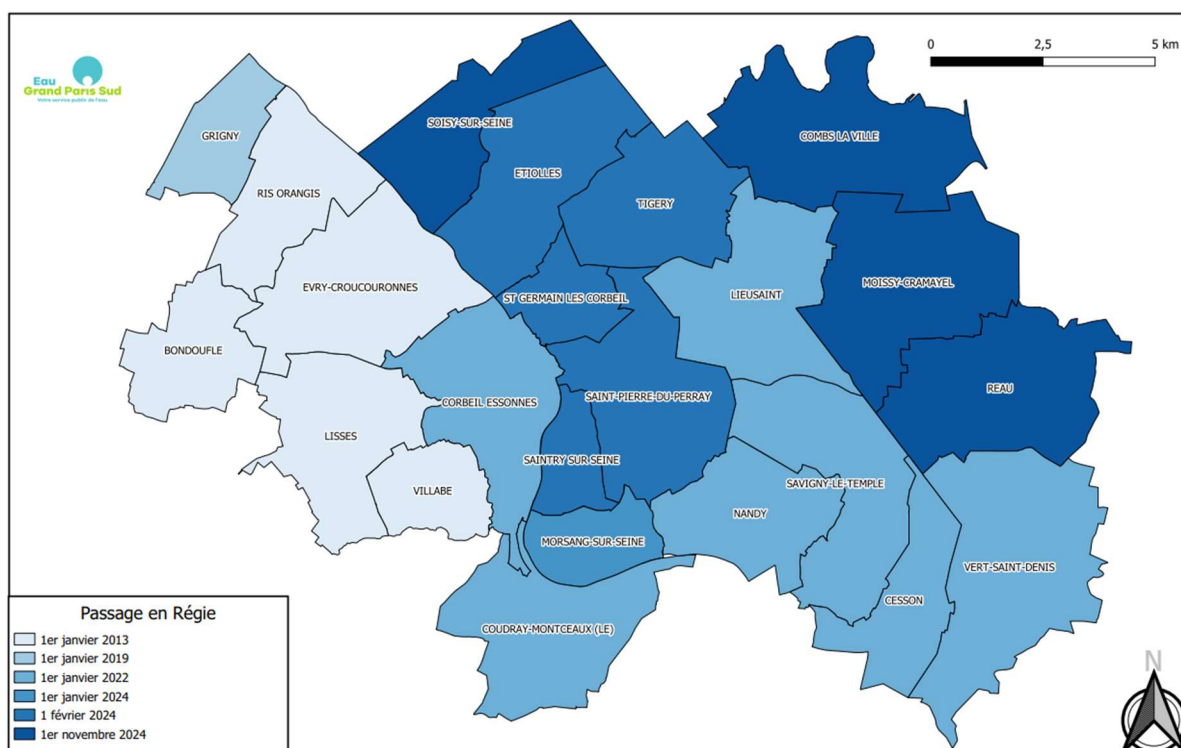
Le 1^{er} janvier 2019, le périmètre a été étendu à la commune de Grigny.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la régie opère sur les communes de Corbeil-Essonnes, Le Coudray-Montceaux, Cesson, Lieusaint, Nandy, Savigny-le-Temple et Vert-Saint-Denis.

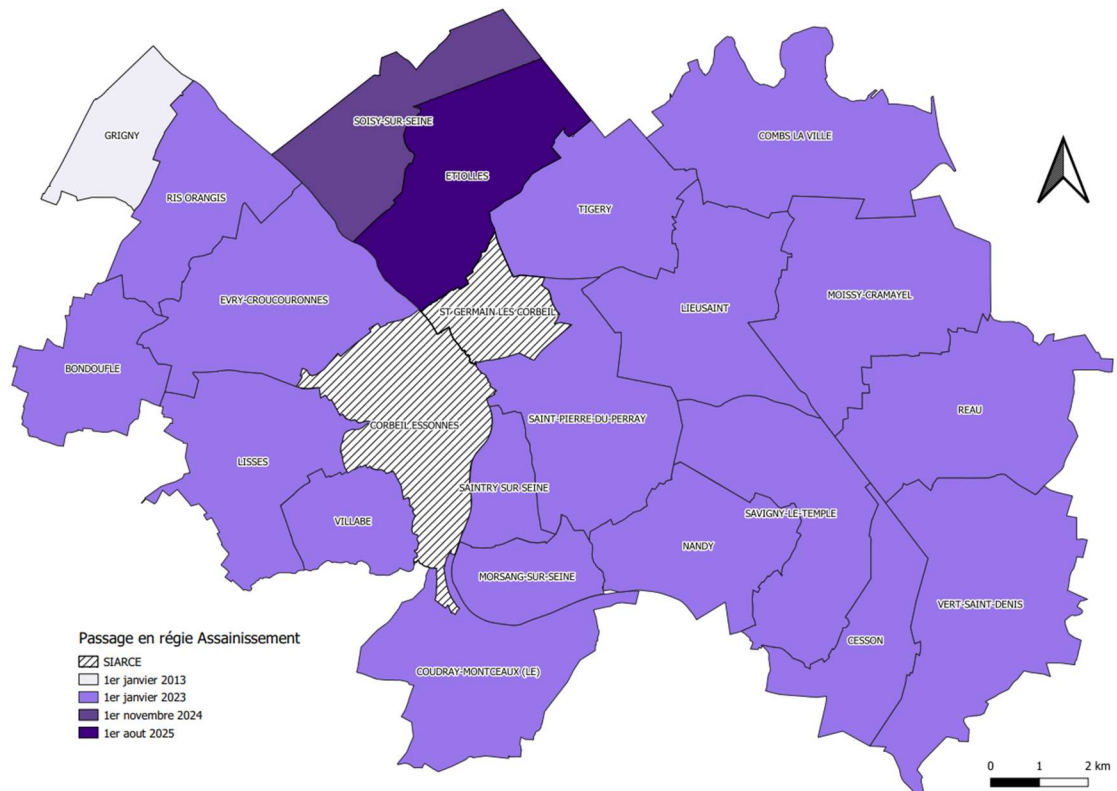
L'organisation mise en place a permis d'atteindre les objectifs fixés : service de qualité, de proximité, réactif, meilleure lisibilité du service public, gestion patrimoniale, et baisse et maîtrise du prix facturé à l'utilisateur.

Les représentations ci-dessous récapitulent l'évolution depuis 2013 :

	01/01/2013	01/01/2019	01/01/2022
Commune	5	6	13
Abonnés	16 174	18 229	47 135
Nombre château d'eau	0	0	7
Nombre d'usine	0	0	1
Linéaire de canalisation	351	394	881
ETP	19 + 1 (DSP)	24 +3 (secteur DSP)	41

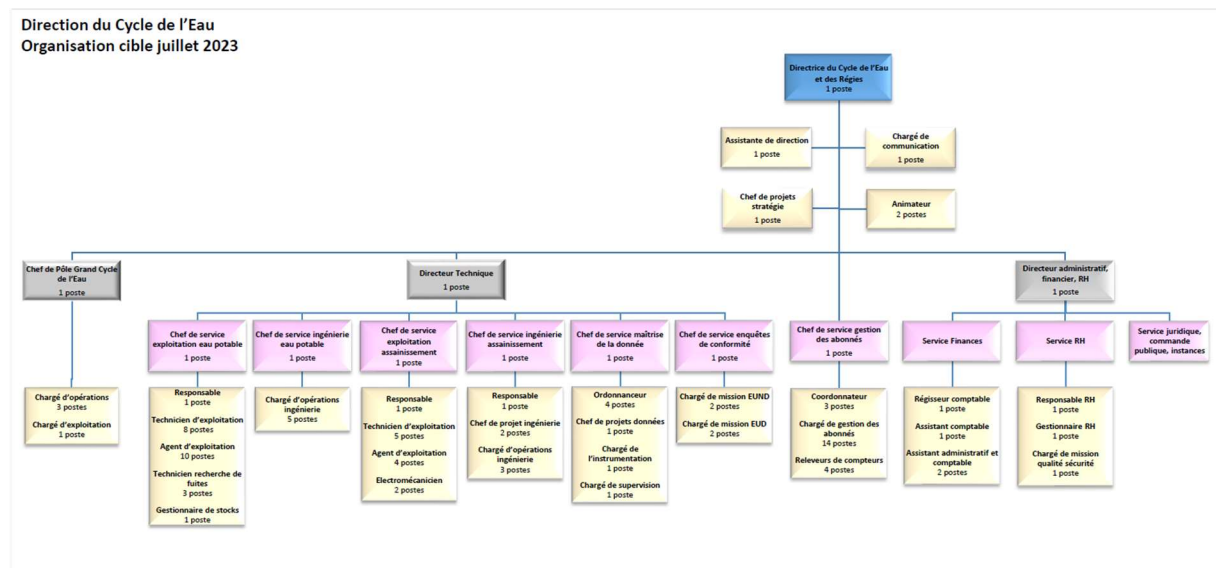


Depuis le 1^{er} janvier 2023, Eau Grand Paris Sud assure **la collecte et le transport des eaux usées et des eaux pluviales urbaines**. Auparavant, seule la commune de Grigny était gérée en régie.



2.2. Organisation et ressources humaines

La régie de l'eau est une équipe de 70 agents, dédié à la gestion quotidienne de l'ensemble des sujets relatifs aux compétences eau et assainissement.



Parce qu'elle assure ce service public, **Eau de Grand Paris Sud** vous place au cœur de ses priorités :

- elle est votre interlocutrice unique;
- elle adapte ses horaires d'ouverture à vos contraintes;
- elle garantit un prix plus juste;
- elle s'engage dans une protection maximale de l'environnement.



Une équipe polyvalente

- Une soixantaine de personnes sous l'autorité du directeur.
- Une direction technique qui s'appuie sur des responsables d'exploitation des responsables ingénierie, des ingénieurs techniciens...
- Un service en charge de la relation avec les abonnés et usagers (accueil, facturation, conseil).
- Un service en charge du suivi budgétaire et comptable.
- Une responsable des Ressources Humaines.
- Une cellule animation.

Une gestion directe

- Un fonctionnement autonome : un pouvoir décisionnel (tarification, achat d'eau, travaux) conservé par la communauté d'agglomération et ses élus.
- Un partage de l'information et des décisions : un conseil d'exploitation composé d'élus et de représentants associatifs suit le fonctionnement du service public et réfléchit à son évolution.
- Une gestion directe : une prise en charge de l'exploitation et des investissements.

2.3. Missions

La régie Eau Grand Paris Sud de l'eau assure :

- La distribution du service public d'eau potable : distribution en permanence à tous les usagers d'une eau de qualité, gestion patrimoniale et la conformité des points d'eau incendie.
- La collecte et le transport des eaux usées et des eaux pluviales urbaines y compris l'autosurveillance des rejets.

La continuité de service exige une gestion raisonnée du patrimoine existant. Un programme d'exploitation efficient, en parallèle de travaux de renouvellements ciblés sont les bases pour garder le patrimoine en bon état de fonctionnement.

Qui FAIT QUOI ?



La Régie assure aussi la gestion des abonnés et des usagers des services d'eau et d'assainissement sur les volets facturation et traitement des demandes.

Par ailleurs, la régie assure :

- Le contrôle et le suivi des contrats de DSP eau potable et assainissement en vigueur sur le territoire de la CA de Grand Paris Sud
- Le contrôle et le suivi des installations d'assainissement non collectif.

La Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart exerce depuis 2018 la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).

3. La gestion des abonnés :

3-1 Comprendre sa facture

Selon l'arrêté du 10 juillet 1996, la facture d'eau est composée de trois parties (exceptée pour les habitations qui ne sont pas desservies par un réseau de collecte des eaux usées) :

- La distribution de l'eau
- La collecte et traitement des eaux usées
- Les prélèvements des organismes publics

Sur la facture d'eau doit être indiqué :

- Le nom et l'adresse du service de distribution de l'eau et/ou de collecte et de traitement des eaux usées
- Les coordonnées téléphoniques et les horaires d'ouverture du service à appeler par l'utilisateur en cas de demande d'information ou de réclamation
- Le numéro de téléphone à appeler en cas d'urgence
- La date limite de règlement de la facture ainsi que les modalités de paiement.

Eau de Grand Paris Sud émet deux factures par an. La première facture semestrielle est émise après le relevé du compteur, la seconde est une facture estimative de la consommation. Si la télérelève est disponible, les deux factures sont établies avec un index télérelève.

Les abonnés ayant opté pour le prélèvement mensuel ne reçoivent qu'une facture par an, après la relève du compteur. Pour les abonnés ayant une consommation supérieure à 6 000 m³/an (appelés Grands Comptes), Eau de Grand Paris Sud émet quatre factures annuelles sur relève.

La facture se présente de la manière suivante :

Historique des consommations

L'eau potable

Le prix est basé sur un abonnement et une consommation.
IL SERT À FINANCER :
 le prélèvement de l'eau, le traitement de potabilité, le stockage et la distribution.
 De 30 à 35% de la facture en moyenne.

L'assainissement

Selon les territoires, les organismes sont différents.
 Le prix est basé sur une consommation.
IL SERT À FINANCER :
 la collecte des eaux usées, leur transport et leur traitement en station d'épuration.
 De 40 à 45% de la facture en moyenne.

Les organismes publics

Montant reversé aux organismes publics chargés de la protection de la ressource et des milieux naturels.
 De 20 à 25% de la facture en moyenne.

Tarif du m³ d'eau potable



FACTURE SUR ESTIMATION DU 24/05
 RÉFÉRENCE DE LA FACTURE : 2021411
 N° DE CONTRAT : 1019684
 Prochain relevé en MARS 2022
 Prochaine facture en MARS 2022

NOUS CONTACTER
 0800 328 800

NOUS RENCONTRER
 Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
 Évry-Courcouronnes : 9-13, avenue du Lac Lieusaint : 9, allée de la Citoyenneté

NOUS ÉCRIRE
 Eau de Grand Paris Sud
 BP 62 - 91054 Évry-Courcouronnes Cedex
 Mail : eau@grandparissud.fr
 Site internet : eau.grandparissud.fr

URGENCES 24h/24, 7j/7
 0800 328 800

TITULAIRE DU CONTRAT :
 MME ET MR BERNARD LUCIE

ADRESSE DESERVIE :
 32, RUE DES MOULINS
 91000 ÉVRY-COURCOURONNES

MME ET MR BERNARD LUCIE
 32, RUE DES MOULINS
 91000 ÉVRY-COURCOURONNES

RÉCAPITULATIF DE VOTRE FACTURE

EAU POTABLE
 ASSAINISSEMENT
 ORGANISMES PUBLICS

Total TTC

NET À PAYER

Merci de régler cette facture à réception le 14 octobre 2021.



Prix au litre : 0,00450 € TTC (hors abonnement)
 Abonnement : 11,43 € TTC

Les fiches ARS sont disponibles sur notre site internet ou sur simple demande.

Compteur n°	Diamètre	Déterminé	Date	Nouvel index	Ancien index	Consommation	Compte à
H19VA361	15	Par relevé	18/09/2021	253	171	82 M³	

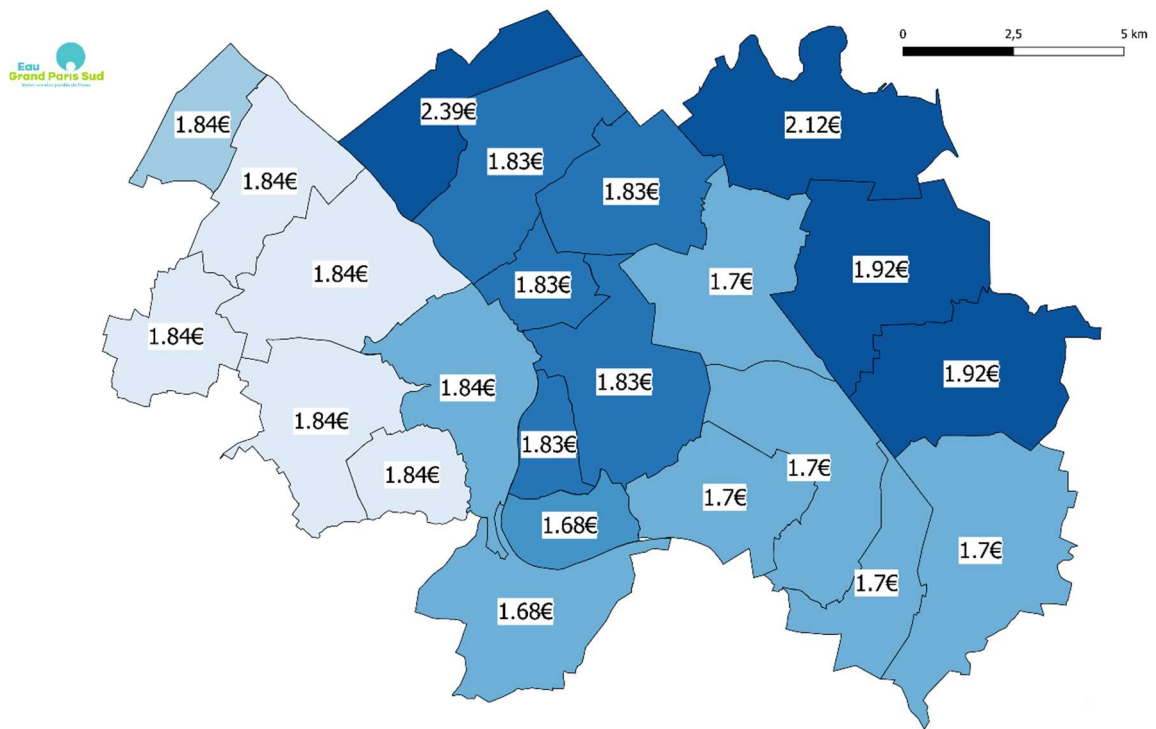
Votre facture en détail		Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT
EAU POTABLE				
La Régie de l'Eau Abonnement	du 01/10/21 au 31/03/22	1	10,8250	10,83
La Régie de l'Eau Consommation	du 14/03/21 au 10/09/21	82	1,3353	109,50
Sous-total				120,33
ASSAINISSEMENT				
Collecte/transport	du 14/03/21 au 31/03/21	0	0,1076	0,56
Collecte/transport	du 01/04/21 au 30/06/21	39	0,1148	4,48
Collecte/transport	du 01/07/21 au 10/09/21	35	0,1104	3,86
Collecte	du 14/03/21 au 10/09/21	82	0,2274	18,65
Transport/épuration	du 14/03/21 au 10/09/21	82	0,9854	80,80
Station épuration	du 14/03/21 au 10/09/21	82	0,8920	70,59
Sous-total				179,34
ORGANISMES PUBLICS				
AESN Préservation des ressources	du 14/03/21 au 10/09/21	82	0,0511	4,19
VNF Eau	du 14/03/21 au 10/09/21	82	0,5092	0,75
AESN Lutte contre la pollution	du 14/03/21 au 10/09/21	82	0,3900	31,16
AESN Modernisation des réseaux de collecte	du 14/03/21 au 10/09/21	82	0,1850	15,17
EPTB Seine Grands Lacs (soutien d'étiage)	du 14/03/21 au 10/09/21	82	0,0075	0,61
EPTB Seine Grands Lacs (soutien d'étiage)	du 14/03/21 au 10/09/21	82	0,0082	0,68
Sous-total				52,56
Total général				352,23

TVA : acquittée sur les débits
 Dont TVA 5,5 % : 8,64 € sur la base 157,11 €
 Dont TVA 10,0 % : 19,54 € sur la base 195,12 €

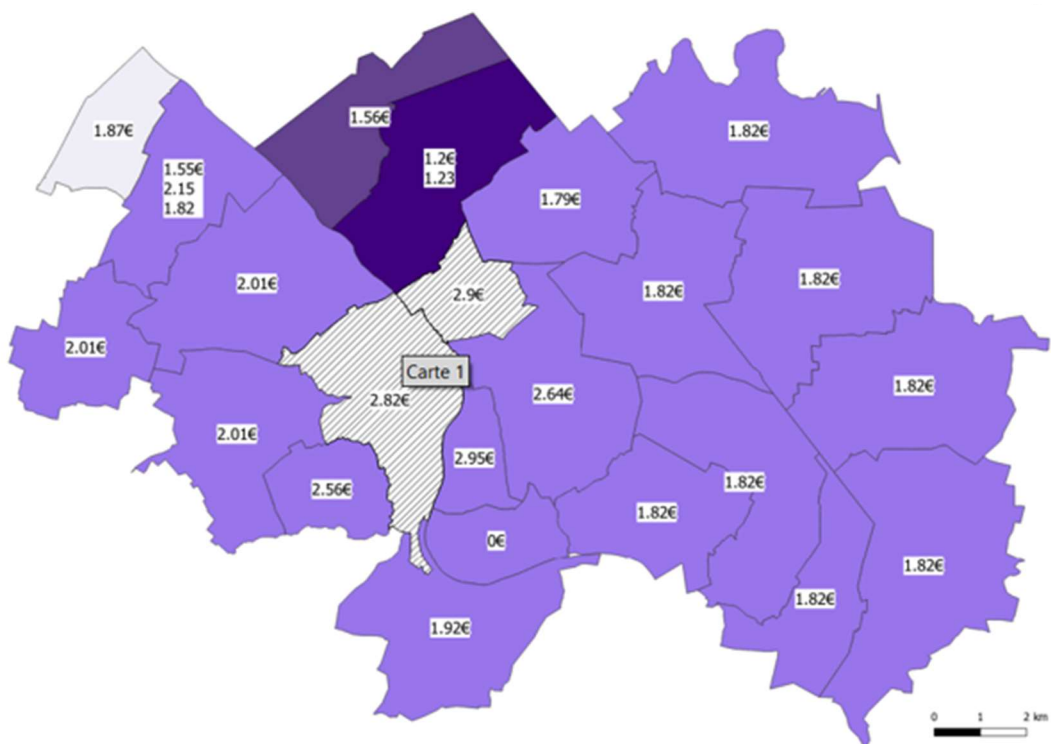
Détail des montants		
Montant Total HT	Montant Total TVA	Montant Total TTC
352,23 €	28,18 €	380,41 €

3-2 Tarification

➤ Part eau potable HT, toutes parts comprises, date de valeur 1^{er} janvier 2024



➤ Part assainissement HT, toutes parts comprises, date de valeur 1^{er} janvier 2024

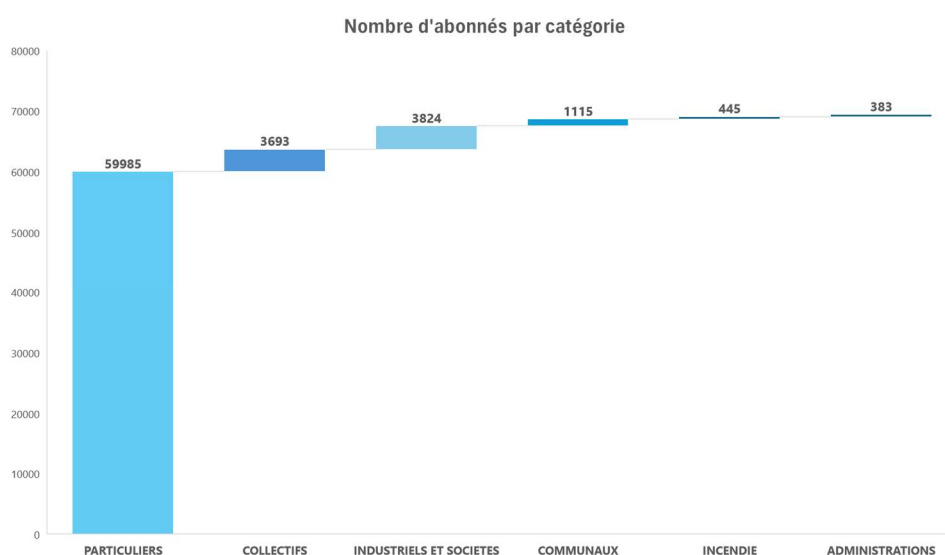


3-3 Abonnés

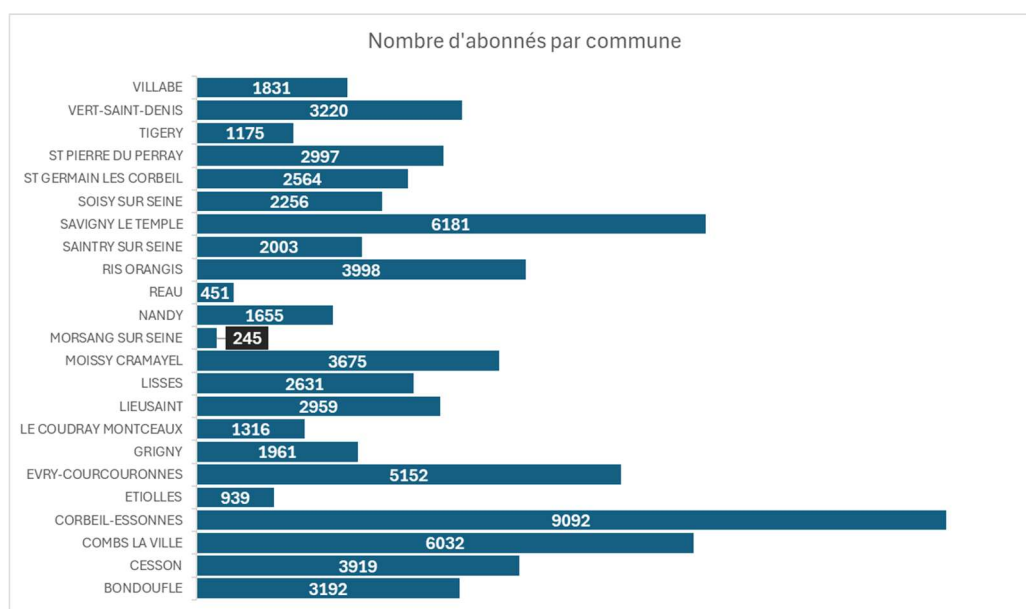
La Communauté d'agglomération (CA) Grand Paris Sud compte **357 664 habitants** répartis au sein des 23 communes du territoire.

69 445 contrats d'abonnement au service d'eau potable, ont été souscrits sur l'ensemble du territoire.

86,4 % des contrats sont des particuliers, avec un ratio d'un contrat pour 5 habitants.

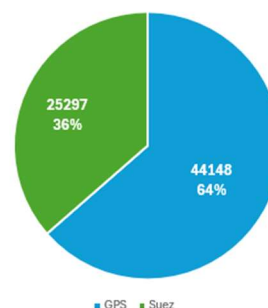


La représentation ci-dessous détaille la répartition des contrats par commune :



64% des contrats sont gérées par la Régie.

Répartition des contrats



3-4 Le service Gestion des Abonnés

3-4.1 Organisation

Sous la responsabilité de la cheffe de service, une équipe de 14 chargées de gestion des abonnés, et 3 coordinatrices assurent la gestion et le traitement de l'ensemble des demandes des abonnés et des usagers, y compris la facturation.

Le service compte aussi 4 releveurs qui assurent la relève des compteurs d'eau pour la facturation des consommations.

3-4.2 Nous contacter

Le service gestion des abonnés assure la relation de la régie d'Eau Grand Paris Sud avec les usagers, et reste disponible pour les sujets relatifs à la gestion des contrats, ainsi que la qualité des eaux distribuées. Toutes les demandes doivent transiter et être enregistrées par le service.

Eau Grand Paris Sud, a mis en place plusieurs canaux de contact : téléphone, mail, ou accueil physique sur deux sites (Ris-Orangis et Lieusaint).

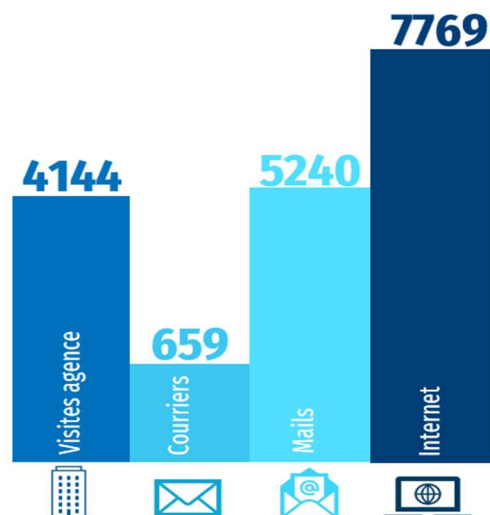


3-4.3 Indicateurs d'activité

Les agents du service gestion des abonnés ont été mobilisés pour répondre à **37 428 appels** en 2023, avec une durée moyenne d'attente de 17,4 secondes.



D'autres canaux de communication avec les usagers sont disponibles, ainsi le service de la gestion des abonnés a aussi traité **17 812 demandes** via les canaux ci-dessous :



Le nombre de contacts a baissé de 16,1 % par rapport à l'année 2022. En effet, l'année 2022 était marquée par la reprise de 7 nouvelles communes, générant de nombreux appels et courriers.

	2022	2023	N/N-1
Appels téléphoniques	47 953	37 428	-21,9%
Courriers	824	659	-20,0%
Internet	9 207	7 769	-15,6%
Mails	4 445	5 240	17,9%
Visites agence	3 449	4 144	20,2%
Total	65 878	55 240	-16,1%

3-5 Les volumes facturés

Le service Gestion des Abonnés facture l'eau consommée par les habitants qui sont sur le secteur géré en régie en fonction de l'index des compteurs ou en fonction des estimations. Les relèves de compteurs sont organisées de manière régulière pour avoir un volume facturé au plus proche du volume consommé. Au minimum, une relève par an est réalisée, avec prévenance du passage d'un agent lorsque le compteur est inaccessible.

En 2023, **57,8 %** des compteurs sont accessibles.

Sur le secteur de la régie, **14 249 343 m³** ont été facturés en 2023.

Commune	Volume Facturé (m ³)
BONDOUFLE	573 173
CESSON	464 037
CORBEIL-ESSONNES	2 623 793
EVRY-COURCOURONNES	3 561 339
GRIGNY	1 557 612
LE COUDRAY MONTCEAUX	235 608
LIEUSAIN	780 832
LISSES	597 026
NANDY	262 858
RIS ORANGIS	1 503 398
SAVIGNY LE TEMPLE	1 356 978
VERT-SAINT-DENIS	421 731
VILLABE	310 958
Total	14 249 343

En 2023, **104 654 factures** ont été émises par la régie Eau Grand Paris Sud.

Le **taux de recouvrement** au 31/12/2023 de l'année 2022 est de **98,69%**.

En revanche, le **taux d'impayés** est de **9,06%** : le montant des restes à recouvrer concernant l'année 2022 s'élève à 610 112,25 € ; les factures de la copropriété de Grigny 2 représentent 386 665.23 €.

Sur les communes en Délégation de Service Public, la facturation est assurée par le délégataire. Sur l'exercice 2023, **4 014 327 m³** ont été facturés par le délégataire.

Commune	Volume Facturé (m ³)
SIE	1 534 714
Soisy Sur Seine	352 901
DSP 77	2 094 869
Morsang Sur Seine	31 843
Total	4 014 327

Le taux d'impayé est de **1,56%** sur la facture eau.

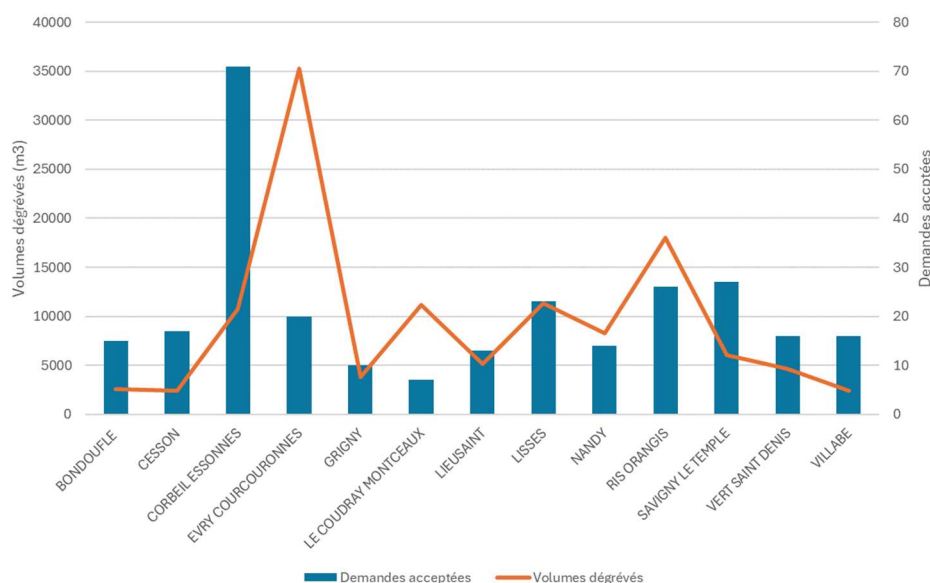
A l'échelle de GPS, on constate une baisse de **0,86%** des volumes facturés en 2023 par rapport à 2022 :

	2022	2023	N/N-1
Volumes facturés	18 422 090	18 263 670	-0,86%

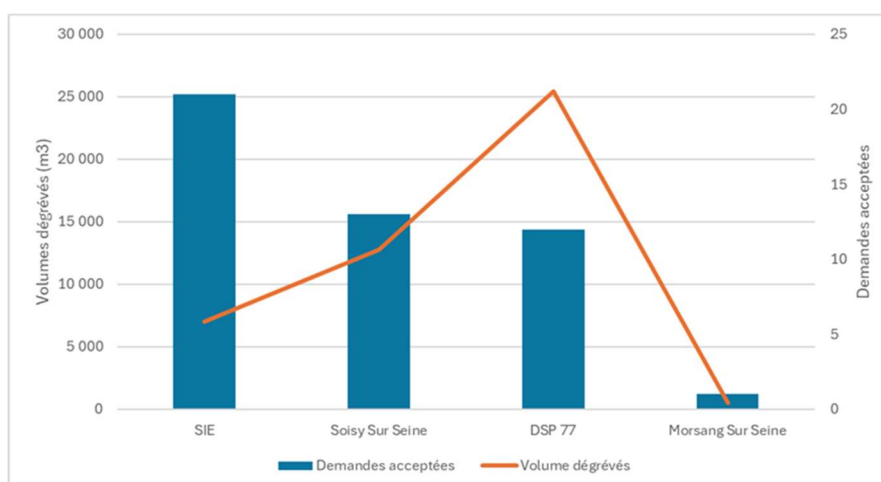
3-6 Dégrèvement

Lorsque les usagers du service ont une fuite après compteur et donc sous leur responsabilité, ils peuvent faire une demande de dégrèvement auprès de la gestion des abonnés. Cette demande de dégrèvement est prise en compte uniquement si la fuite concerne un local d'habitation, et après fourniture d'une attestation de réparation par un professionnel. Dans ce cas, une partie du volume de la fuite est déduite de la facture.

En 2023, la régie de l'eau a validé **275 demandes de dégrèvement**, pour un volume total de **121 911 m³**.



Le délégataire a accepté 47 demandes de dégrèvement pour un total de **45 727 m³**.



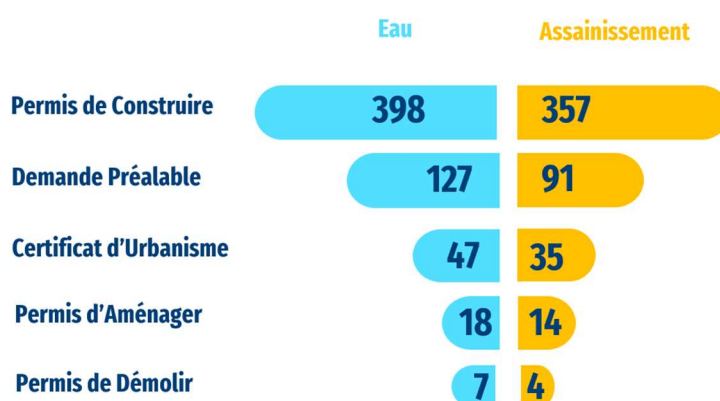
3-7 Consultation pour avis sur autorisations d'urbanisme

Dans le cadre de son activité, les services de l'eau potable et de l'assainissement sont consultés dans le cadre des demandes d'autorisation d'urbanisme. Ces services étudient les modalités de raccordement des projets aux réseaux d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales, pour s'assurer de leur compatibilité avec le réseau existant.

Après cette étude, Eau Grand Paris Sud, délivre l'autorisation de raccordement au réseau public.

Sur l'exercice 2023, le service Eau potable a traité 597 demandes d'urbanisme (504 en 2022), le service Assainissement en a traité 501 (748 en 2022).

Les différentes catégories de demandes sont réparties de la façon suivante :



Les instructions d'urbanisme permettent de donner les prescriptions d'Eau Grand Paris Sud aux porteurs de projets et permet de réclamer la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC), participation destinée à financer les ouvrages d'assainissement (réseau de collecte et station d'épuration).

4 Sensibilisation et communication

- Confrontée à une problématique récurrente de bouchage de pompes par des déchets solides, Eau Grand Paris Sud a conçu un flyer de sensibilisation rappelant les impacts des déchets jetés (mégots, lingettes) dans les toilettes.



LES LINGETTES
ET LES MÉGOTS
NE SE JETTENT PAS
DANS LES TOILETTES
JETEZ-LES IMPÉRATIVEMENT
DANS LA POUBELLE

Les lingettes et les mégots jetés dans les toilettes provoquent des bouchons dans les canalisations, puis des débordements qui ont des conséquences sanitaires et environnementales.

Ils cassent les pompes qui servent au bon écoulement et à l'évacuation de vos eaux usées.

Même si l'emballage des lingettes indique la possibilité de s'en débarrasser dans les toilettes, n'en tenez pas compte.

Un geste économique pour votre facture et un geste écologique pour notre planète.

500 euros pour un curage de 100 m de canalisation
Entre 1 300 et 15 000 euros pour un changement de pompe sur un poste de relevage

2 tonnes de lingettes bouchent chaque année les réseaux d'assainissement de Grand Paris Sud

L'agglomération Grand Paris Sud a pour mission de collecter, transporter et traiter les eaux usées et pluviales pour préserver votre cadre de vie.

N°vert 0 800 328 800
eau.grandparissud.fr

Grand Paris Sud
Eau et Assainissement

Grand Paris Sud
Eau et Assainissement

- La régie était présente à la journée Info métiers organisée au collège de Grigny le 23 novembre 2023



- Initiation d'une réflexion pour la sensibilisation à l'intérêt des contrôles de conformité.

5 Astreintes

Pour assurer la continuité de service, les équipes sont mobilisées en dehors des heures ouvrées pour répondre aux urgences de l'exploitation **24h/24, 7j/7**.

Les appels sont réceptionnés au **0800 328 800**, l'équipe d'astreinte est composée de 2 techniciens d'exploitation et d'un agent d'exploitation mobilisable immédiatement.

En 2023, les agents d'Eau de Grand Paris sud ont réalisé **367 interventions en astreinte pour un total de 1 445 heures**.



Le nombre d'interventions en 2023 est sous-estimé car une partie des interventions en astreinte n'a pas été tracée. Cependant, le nombre d'heures est fiable.

En 2024, une procédure de saisie des interventions a été mise en place afin d'assurer une meilleure traçabilité.

Le délégataire a réalisé 106 interventions en astreinte réparties comme ci-dessous :



6 Eau Potable

6-1 Organisation des services

Une équipe de 23 agents, sous la responsabilité du chef de service, œuvre au quotidien pour garantir la continuité de service et livrer une eau répondant aux exigences de qualité à chaque usager.

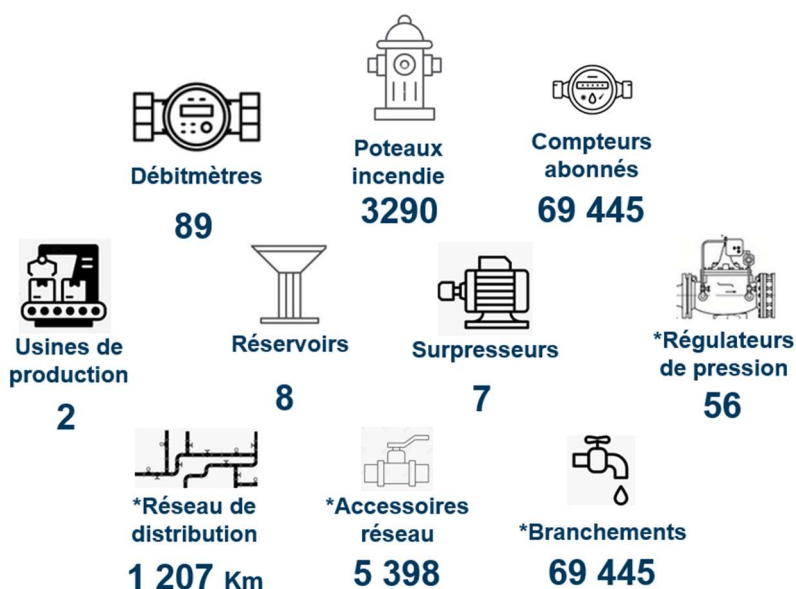
Les principales missions du service exploitation Eau sont :

- Exploitation du réseau de distribution d'eau
- Le pilotage des sous-traitants et des prestataires
- Le suivi qualité des eaux distribuées
- La réparation des fuites
- Le renouvellement des compteurs abonnés
- L'entretien des accessoires du réseau de distribution
- L'entretien des organes de régulations présent sur le réseau de distribution

6-2 Patrimoine

6-2.1 Inventaire

L'inventaire présenté concerne l'ensemble du territoire de la CA de Grand Paris Sud.

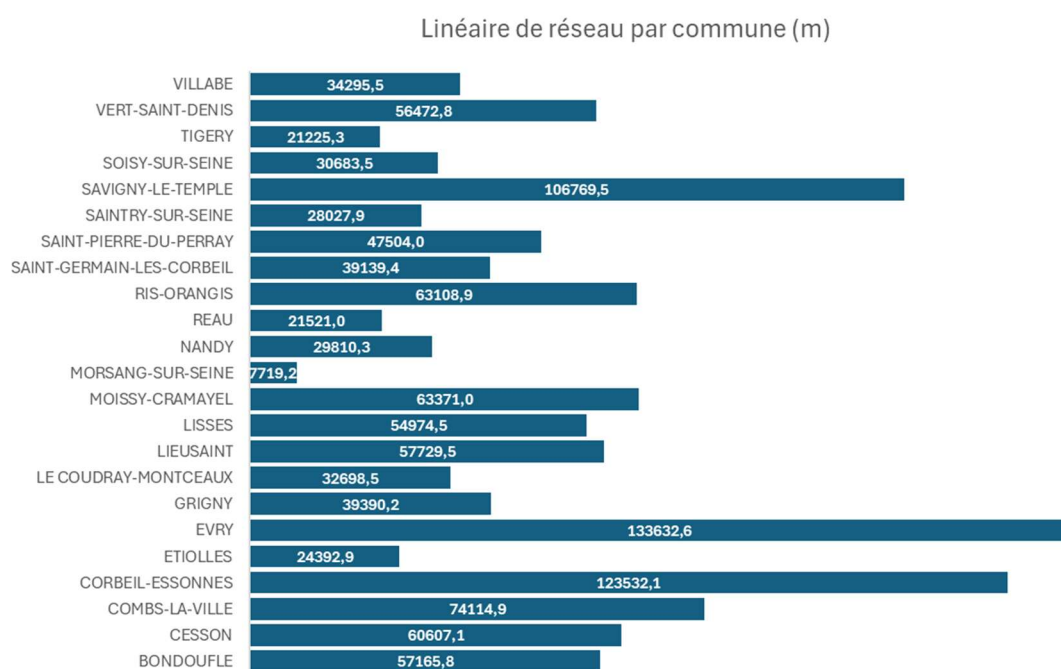


*Source : SIG GPS données 2022

L'exploitation du réseau de distribution est assurée par la régie Eau Grand Paris Sud ou le délégataire selon les communes.

La gestion des usines, des réservoirs et des surpresseurs est assurée par des prestataires sur les communes en régie ou par le délégataire sur les secteurs en DSP.

L'agglomération de Grand Paris sud comptabilise un total de **1 207 Km de linéaire de réseau eau potable**.



6-2.2 Mise à jour en continu

La qualité de la donnée du patrimoine est assez aléatoire. Le schéma directeur finalisé en 2022, a permis de construire une base de données.

Les retours des équipes d'exploitation, mettent en évidence un besoin de mise à jour en continu de cette base. Le service maitrise de la donnée avec l'appui du service SIG de l'agglomération assure cette mission de suivi et de mise à jour du Patrimoine.

6-3 Production

Sur le territoire de Grand Paris Sud, il existe 6 usines de productions d'eau potable, dont 2 sont la propriété de Grand Paris Sud :

- Usine de Saintry-sur-Seine (7 900 m³/jour)
- Usine de Corbeil Essonnes (15 000m³/jour)

En 2023, elles ont produit **5 039 340 m³**.

Une campagne de maintenance préventive annuelle nécessite l'arrêt de l'usine de Corbeil-Essonnes. En 2023, l'usine a été arrêté du 23 novembre au 6 décembre.

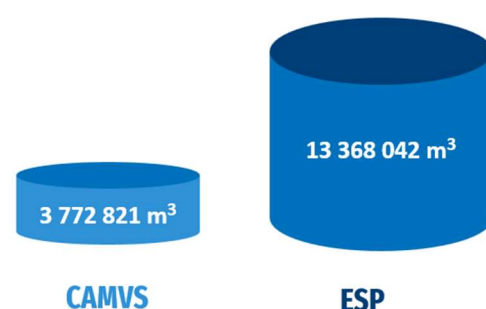
6-3.1 Achat/vente d'eau

Grand Paris Sud est déficitaire en production d'eau potable. Pour combler le manque, l'agglomération achète de l'eau à deux entités distinctes pour alimenter son territoire :

- La Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) en provenance de l'usine de Boissise la Bertrand
- Eau du Sud Parisien (ESP) en provenance des usines suivantes :
 - Morsang-sur-Seine
 - Viry-Chatillon

Une fraction de l'eau achetée par Grand Paris Sud transite par son territoire sans être consommée ; ce volume est revendu à d'autres collectivités

Sur l'exercice 2023, **17 140 863 m³ ont été achetés.**



6-3.2 Sectorisation

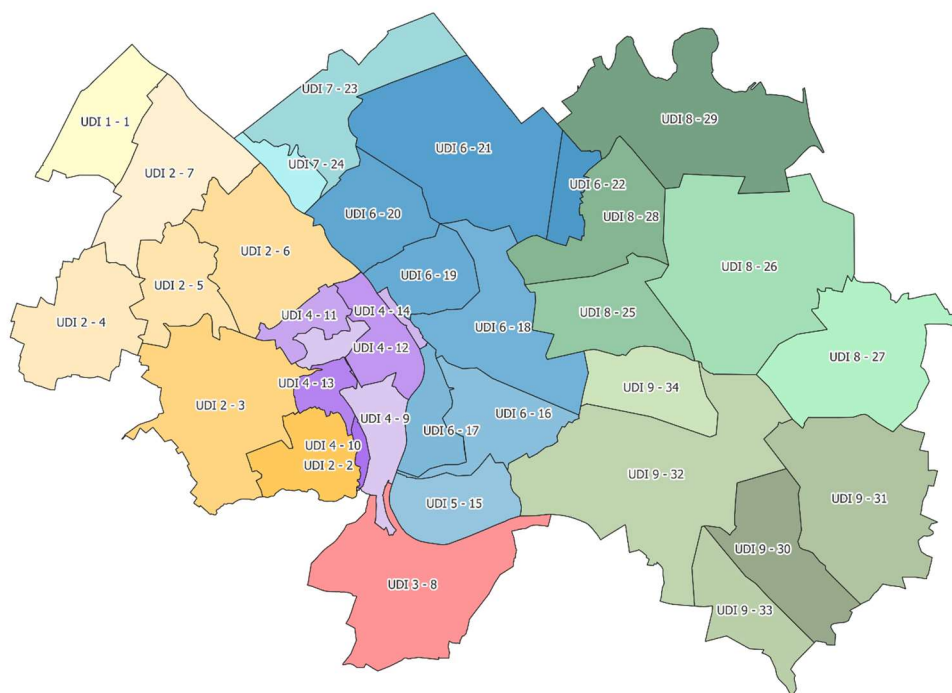
La sectorisation consiste à découper un territoire pour suivre de manière précise les volumes transitant sur chacun des périmètres.

Historiquement, le territoire de Grand Paris Sud était divisé en Unité de Distribution (UDI) correspondant aux anciens contrats de délégations de Service Public. Afin de gagner en précision, des débitmètres supplémentaires ont été mis en place avec une sectorisation au sein de chaque UDI.

L'analyse des consommations permet d'identifier les secteurs au rendement le plus faible, pour lesquels une campagne de recherche de fuite semble plus pertinente.

Le Schéma Directeur a permis de déterminer les secteurs existants après examen de l'emplacement des débitmètres existants.

En 2024, Eau Grand Paris Sud projette d'améliorer la remontée d'informations des différents secteurs afin de hiérarchiser la recherche de fuites.

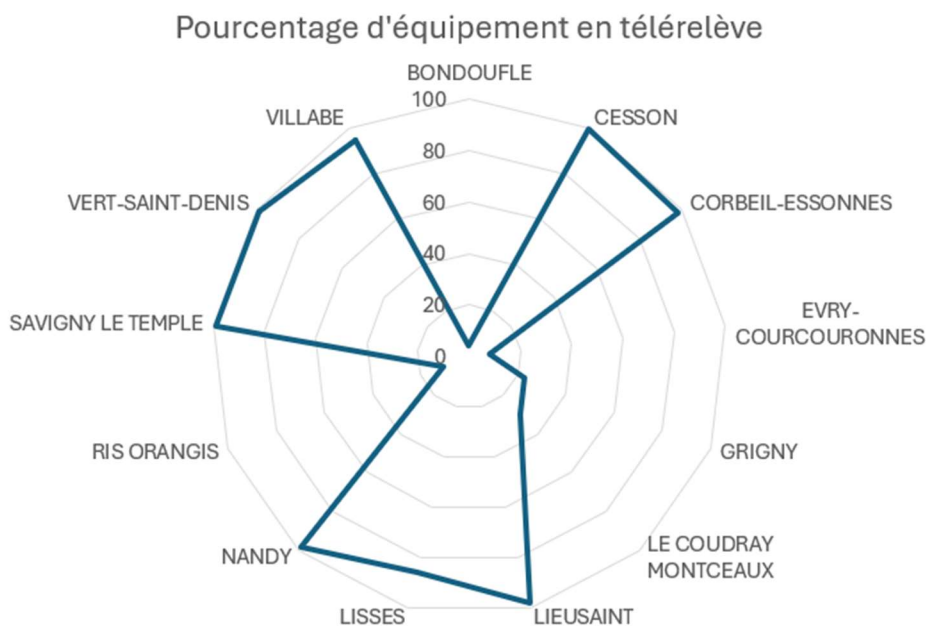


6-3.3 Télérélevé

La télérélevé permet de suivre la consommation d'un point de livraison sans relève manuelle. Elle permet un gain d'efficacité pour les services en évitant les compteurs non visités et donc un meilleur suivi de la consommation. Pour les riverains cela évite de devoir être présent si les compteurs ne sont pas accessibles. Ce service permet aussi la détection au plus tôt des fuites après compteurs.

Pour bien fonctionner, des antennes doivent être installées. Les niveaux de service dépendent du niveau de réception :

- Télérélevé fonctionnelle qui permet d'avoir l'index du compteur
- Télérélevé qui permet de suivre sa consommation de manière journalière et d'être alerté en cas de surconsommation (suspicion de fuite)



La disparité d'équipement et de fonctionnalité du territoire s'explique par la différence des obligations/prestations prévues dans les contrats de délégation de service public.

En 2023, Eau Grand Paris Sud a renouvelé ou posé **1 224** compteurs. Sur ces compteurs, 90 % ont été équipés d'une tête pour la télérelève.

6-3.4 Qualité des eaux distribuées

Nos services œuvrent quotidiennement pour délivrer au robinet de chaque consommateur, une eau conforme à la réglementation.

L'eau distribuée sur les communes de Gand Paris Sud, est soumise au contrôle sanitaire fixé par le Code de la Santé Publique, et réalisé par les services de l'Agence Régionale de Santé. Les résultats de ces analyses sont disponibles en mairie ou sur le site internet du ministère de la santé.

Dans le cadre de cette autosurveillance, **1 281 prélèvements** ont ainsi été réalisés sur le territoire de GPS durant l'année 2023.

Conformité bactériologique 2023	
Nombre de prélèvements bactériologiques effectués	673
Nombre de non-conformités bactériologiques	0
Taux de conformité	100%
Conformité physico-chimique 2023	
Nombre de prélèvements physico-chimiques effectués	608
Nombre de non-conformités physico-chimiques	1
Taux de conformité	99,8%

Chaque année l'Agence Régionale de la Santé (ARS) publie la synthèse de la qualité de l'eau sur chaque UDI. Ces fiches annexées au présent rapport accompagnent les factures d'eau.

Sur le territoire de Grand Paris Sud, l'eau est de bonne qualité sur toutes les communes. Seul un dépassement ponctuel a été enregistré le 06/11/2023, sur la commune de Corbeil-Essonnes pour le paramètre des métaldéhydes : 0.11µg/l pour une limite de qualité à 0.1µg/l. Ce seul dépassement ponctuel a suffi pour dégrader l'indicateur global de qualité ; toutefois l'eau reste consommable sans risque pour la santé (Vmax 60 µg/l).

A la suite de ce dépassement ponctuel, un programme de prélèvement a été mis en place par l'exploitant de l'usine de production de la Clergerie pour suivre l'évolution des concentrations du pesticide dans les eaux brutes et les eaux traitées en sortie d'usine. Ces analyses ont confirmé que la pollution était ponctuelle, avec un retour à des concentrations normales de 0,02µg/l.

6-3.5 Bilan d'exploitation

La gestion des deux usines de production et des réservoirs, a été confié à la société SUEZ.

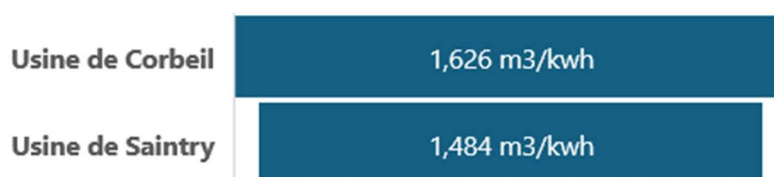
Les données d'exploitation pour ces installations proviennent des rapports du prestataire.

Consommation électrique

Le tableau ci-dessous présente les consommations électriques des ouvrages de production et de distribution appartenant à Grand Paris Sud :

Site	Unité de distribution
Usine de Corbeil-Essonnes	1 275 738
Réservoirs régie	18 678
Surpresseurs et réservoirs régie	134 011
Pompage en Seine	626 418
Intercom	303
Chlore Régie	712
Usine de Saintry-sur-Seine	1 162 439
Réservoirs SIE	1 840
Chlore SIE	103
Réservoir Morsang	163
Réservoir DSP 77	922
Surpresseur DSP 77	157 176
Total	3 378 503

Cette consommation rapportée au volume produit donne les résultats suivants :



Contrôles réglementaires

Les ouvrages des installations de production (usines et réservoirs) et de distribution (station de surpression, re-chloration) font l'objet d'un contrôle périodique pour s'assurer de leur bon fonctionnement et garantir la sécurité.

Le tableau ci-dessous synthétise le nombre de contrôle, par type d'équipement :

Contrôle Armoire électrique	2
Contrôle Armoire électrique Basse Tension	18
Extincteurs	3
Potence	10
Palan	6
Pont roulant	4
Pont de levage	2
Portique roulant	2
Monorail	1

Nettoyages des réservoirs

Le code de la santé publique, article R1321-59, stipule que l'entretien des réservoirs et des bâches de stockage d'eau destiné la consommation humaine, doit être réalisé aussi souvent que nécessaire et au moins une fois par an.

L'ensemble des réservoirs ont été lavés en 2023.

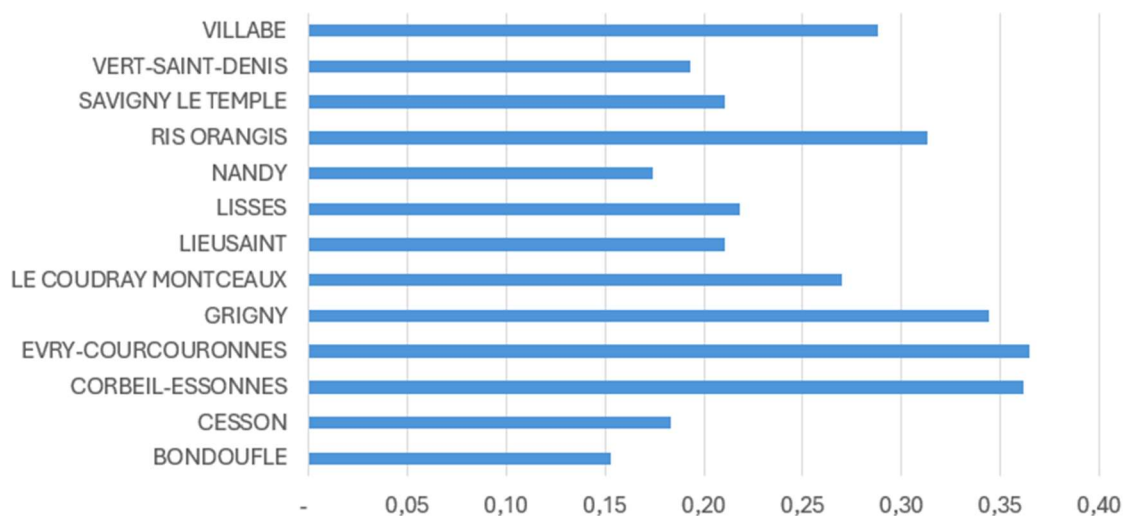
Commune	Site	Date d'intervention
<i>Territoire en Régie</i>		
CESSON	Réservoir de Saint Leu	24/03/2023
CORBEIL-ESSONNES	Réservoir Surpresseurs de MontConseil	08/06/2023
CORBEIL-ESSONNES	Réservoir Surpresseurs de MontConseil	11/08/2023
CORBEIL-ESSONNES	Réservoir Surpresseurs du Lycée	13/12/2023
CORBEIL-ESSONNES	Usine Philippe De La Clergerie	29/11/2023
CORBEIL-ESSONNES	Usine Philippe De La Clergerie	05/12/2023
SAVIGNY-LE-TEMPLE	Réservoir Bois des St Pères	13/10/2023
SAVIGNY-LE-TEMPLE	Réservoir de Noisement	29/06/2023
<i>Territoire en DSP</i>		
ETIOLLES	Réservoir d'Etiolles	07/06/2023
MOISSY-CRAMAYEL	Réservoir de Moissy-Cramayel	02/03/2023
MORSANG-SUR-SEINE	Réservoir de Morsang	20/12/2023
SAINT-PIERRE-DU-PERRAY	Réservoir de Villededon	17/08/2023
SAINTRY-SUR-SEINE	Usine de traitement de Saintry	28/06/2023

Interventions

Les interventions sont déclenchées à la suite d'un signalement (usager, riverains, commune, services) ou dans le cadre de la maintenance préventive d'ouvrages ou de la vérification d'information.

En 2024, les agents de l'eau potable ont été sollicités pour **12 482 interventions** réparties sur les différentes communes de la manière suivante :

Nombre d'intervention par abonné



Ces interventions concernent majoritairement :

- Recherche et réparation de fuites
- Renouvellement des compteurs
- Contrôle de la qualité d'eau
- Visites préventives du réseau
- Maintenance et renouvellement des accessoires

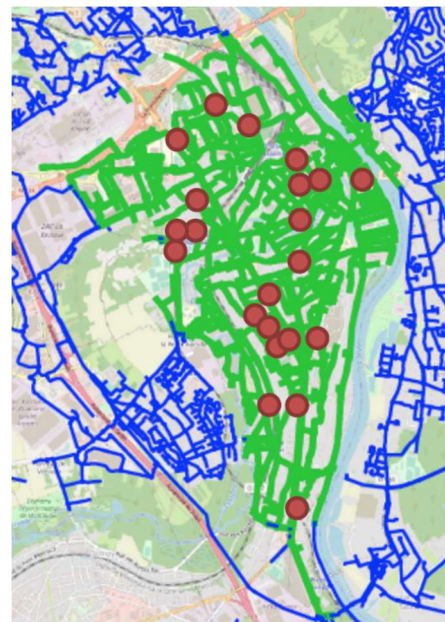
Gestion des fuites

Au cours de l'année 2023, 638 interventions ont été réalisées suite à des signalements de fuites.

La régie de l'eau a réparé **365 fuites**.

Par ailleurs, une recherche de fuites spécifique a été réalisée sur la commune de Corbeil-Essonnes en 2023. Cette prestation a permis d'ausculter 123 km de réseau et de détecter 22 fuites sur la commune.

Sur le territoire géré en DSP, **132 fuites** ont été réparées.



6-3.6 Bilan hydraulique

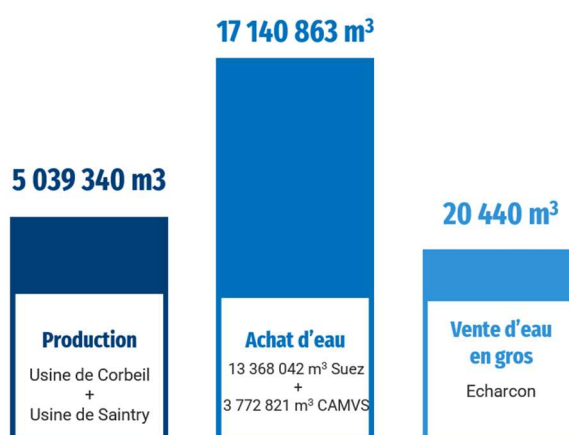
➤ Les volumes mis en distribution

D'après la circulaire N°12/DE du 28 avril 2008 -annexe IV :

Le volume mis en distribution = (le volume produit + le volume acheté en gros) - le volume vendu en gros

- Le volume produit est le volume d'eau potable issu des ouvrages de production du service
- Le volume acheté en gros (importations) est le volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur
- Le volume vendu en gros (exportations) est le volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur, les ventes d'eau à des industriels ne sont pas des ventes en gros, mais des ventes à des abonnés de type industriel

Durant l'exercice 2023, **22 200 643 m³** ont été mis en distribution.



Le tableau suivant présente les volumes mis en distribution sur les différentes unités de distribution (UDI) de Grand Paris Sud. Les secteurs en Régie sont indiqués en noir et les secteurs en DSP en bleu.

Unité de distribution	Volumes mis en distribution (m ³)
EX CAECE + GRIGNY	9 586 482
Le Coudray-Montceaux	319 493
Corbeil-Essonnes	3 434 803
SAN 77	6 599 827
Morsang-sur-Seine	47 976
Ex SIE	1 761 157
Soisy-sur-Seine	450 905
Total	22 200 643

Les volumes facturés en 2023, sur l'ensemble du territoire de Grand Paris Sud, sont de **18 263 670 m³**, ce qui représente une moyenne de **263 m³ par abonné**.

	2022	2023	N/N-1
Nombre d'abonnés	69 291	69 445	0,22%
Volumes facturés (m³)	18 422 090	18 263 670	-0,86%
Consommation moyenne (m³/abonné/an)	266	263	-1,08%

La consommation moyenne par abonné par an, varie d'une unité de distribution à l'autre, et dépend de la catégorie des consommateurs : habitat collectif non individualisés, industriel, ...

Unité de distribution	Nombre d'abonnés	Volumes facturés (m ³)	Volumes consommés (m ³)	Consommation moyenne (m ³ /abonné/an)
EX CAECE + GRIGNY	18 765	8 103 506	8 213 204	432
Le Coudray-Montceaux	1 316	235 608	246 896	179
Corbeil-Essonnes	9 092	2 623 793	2 640 672	289
SAN 77	28 092	5 381 305	5 449 201	192
Morsang-sur-Seine	245	31 843	41 174	130
Ex SIE	9 679	1 534 714	1 551 702	159
Soisy-sur-Seine	2 256	352 901	371 406	156
Total	69 445	18 263 670	18 514 255	263

La consommation moyenne sur le secteur d'EX-CAECE+Grigny est particulièrement élevé : 431 m³/abonné/an.

Le pourcentage des abonnements de particuliers sur ce secteur est de 80 % (86% sur l'ensemble du territoire de l'agglomération).

Sur le secteur d'EX-CAECE, ce taux est de 77.4 %.

Unité de distribution	Volume Facturé	Volume livré gratuitement avec comptage	Volume consommé sans comptage	Volume de service	Total
EX CAECE + GRIGNY	8 103 506	80 364	1 563	27 771	8 213 204
Le Coudray-Montceaux	235 608	11 174	0	114	246 896
Corbeil-Essonnes	2 623 793	11 084	30	5 765	2 640 672
Total ex SAN 77	5 381 305	52 404	7 205	8 287	5 449 201
Morsang-sur-Seine	31 843	8 981	255	95	41 174
Ex SIE	1 534 714	7 014	5 833	4 141	1 551 702
Soisy-sur-Seine	352 901	15 788	2 207	510	371 406
Total	18 263 670	186 809	17 093	46 683	18 514 255

Les valeurs des volumes livrés gratuitement sans comptage, et des volumes de service, sont des estimations. Règlementairement seuls les poteaux et les bouches d'incendie sont autorisés à consommer de l'eau sans comptage.

Dans ces volumes sans comptage, peuvent figurer :

- Les consommations sans comptage : (défense incendie, nettoyage des voiries communales...)
- Les volumes détournés (branchement illicites ou inconnus des services d'eau)
- Les défauts de comptage (dérive de compteur, mauvaise lecture...)

➤ La performance réseau

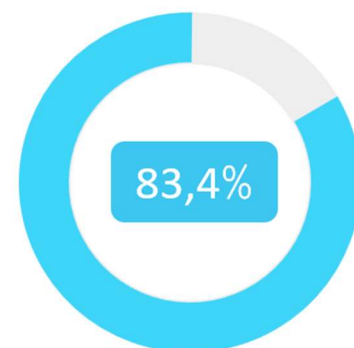
Le rendement du réseau est le rapport entre le volume d'eau mis en distribution dans le réseau et le volume d'eau consommé.

$$\text{Rendement} = \frac{\text{Volumes consommés autorisés} + \text{Volumes vendus en gros}}{\text{Volumes mis en distribution}}$$

C'est un indicateur essentiel car il reflète l'état du réseau de distribution. Plus le rendement est élevé, plus les pertes d'eau sur le réseau sont faibles.

Le rendement sur l'ensemble du territoire de l'agglomération de Grand Paris Sud est de **83,4 %**.

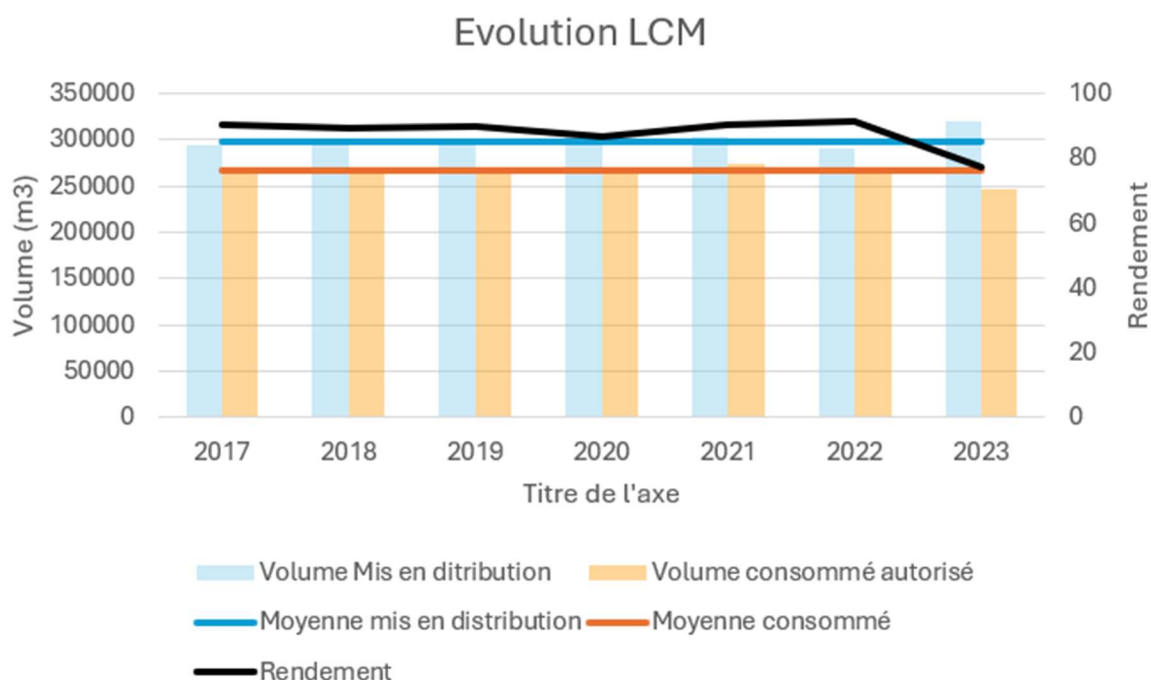
Ce rendement est provisoire, et sera consolidé dès que le cycle de facturation 2023 sera clôturé sur l'ensemble des communes.



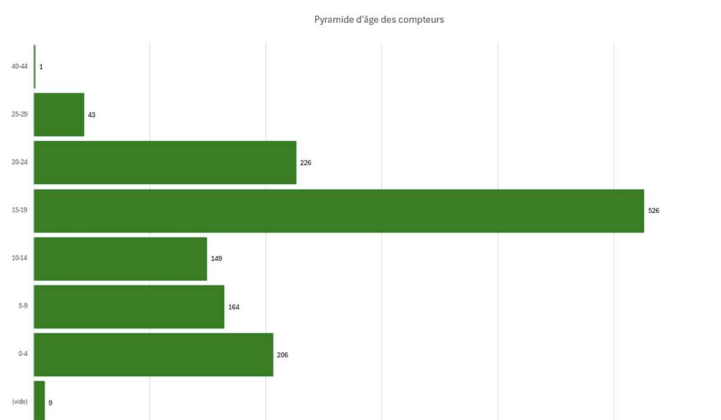
Cet indicateur est aussi calculé par unité de distribution :

Unité de distribution	Volumes mis en distribution	Volumes consommés (m ³)	Rendement
EX CAECE + GRIGNY	9 586 482	8 213 204	85,7%
Le Coudray-Montceaux	319 493	246 896	77,3%
Corbeil-Essonnes	3 434 803	2 640 672	76,9%
SAN 77	6 599 827	5 449 201	82,6%
Morsang-sur-Seine	47 976	41 174	85,8%
Ex SIE	1 761 157	1 551 702	88,1%
Soisy-sur-Seine	450 905	371 406	82,4%
Total	22 200 643	18 514 255	83,4%

Sur l'UDI du Coudray Montceaux, le rendement a baissé de 13,8% par rapport à l'année 2022. Cette baisse s'explique par une augmentation de 93,7% des volumes mis en distribution, cumulé à une baisse de 6,9% des volumes facturés.



Cette tendance à la baisse des volumes facturés peut s'expliquer par l'âge des compteurs : 60% des compteurs ont plus de 15 ans, âge à partir duquel les compteurs ont tendance à sous-compter.



➤ L' indice linéaire de perte

Le rendement de réseau est fortement influencé par les évolutions des consommations. A volume de pertes constant, une baisse de la consommation entrainera une baisse du rendement sans pour autant que la performance du réseau ne soit dégradée.

L'indice linéaire de perte permet d'évaluer le potentiel d'économie d'eau réalisable sur le réseau, et permet ainsi d'orienter les campagnes de recherche de fuites.

$$ILP = \frac{\text{Volumés des pertes en eau}}{\text{Linéaire de réseau hors branchements} \times 365}$$

8,4 m³/km/J

Unité de distribution	ILP
EX CAECE + GRIGNY	9,9
Le Coudray-Montceaux	6,1
Corbeil-Essonnes	17,7
SAN 77	7,7
Morsang-sur-Seine	2,4
Ex SIE	2,6
Soisy-sur-Seine	7,8
Total	8,4

L'ILP est fortement influencé par le linéaire total du réseau, et par le caractère urbain ou rural de la zone desservie par le réseau.

6-4 Etudes

PGSSE

Le Plan de Gestion de Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) a pour finalité de « Garantir en permanence la sécurité sanitaire de l'eau de boisson distribuée et son accessibilité » selon le manuel rédigé par l'OMS sur ce sujet. Son objectif est d'identifier les événements dangereux et de les prévenir, d'anticiper des dangers futurs et d'agir au plus tôt sur le réseau pour limiter l'impact de ces dangers.

La communauté d'agglomération a réalisé le PGSSE en même temps que le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable. Le PGSSE a été transmis à la préfecture le 4 juillet 2023.

Le PGSSE étudie autant les risques sur le réseau que sur les ouvrages (usines de traitement, réservoirs, poste de re-chloration) et sur le prélèvement.

Pour chaque typologie d'ouvrage et/ ou de mode de gestion, les risques (coupure de courant, mauvais dosage d'un produit, incident, acte de malveillance contamination du réseau, etc.) ont été identifiés en fonction de la liste fournie par l'ASTEE pour la rédaction du PGSSE.

Pour chaque risque, les mesures de contrôles et de corrections existantes ont été indiquées. Une notation est mise en place pour savoir si ces mesures sont suffisantes. La

notation prend en compte la gravité et la probabilité (fréquence de l'évènement identifié).

A l'issue de ce travail, 9 risques résiduel ont été identifiés :

- Ruissellements provenant de voiries près de la prise d'eau (prélèvement usine de Corbeil-Essonnes)
- Glissement de Terrain (usine de Corbeil-Essonnes)
- Utilisation concurrentielle de l'eau sur le prélèvement
- Acte de Malveillance sur le poste de prélèvement de Corbeil-Essonnes
- Acte de Malveillance sur la station de Saintry-sur-Seine
- Risque d'infiltration dans les réservoirs
- Risque d'acte de Malveillance sur deux réservoirs

Ce document devra être mis à jour annuellement avec intégration des nouveaux risques identifiés lors de l'année écoulée.

Eau colorée

Des signalements d'eau colorée au robinet des consommateurs sont récurrents depuis avril 2021. Dans l'attente de la mise en œuvre d'une solution pérenne, le service exploitation réalise des purges régulières du réseau pour limiter ce phénomène.

En parallèle, le service ingénierie a procédé au renouvellement et au maillage de certains réseaux pour diminuer le nombre de bras morts et remédier au problème.

La Régie a lancé une étude globale pour déterminer la cause précise des incidents. Cette étude a pour vocation de vérifier également le taux de chlore résiduel sur le réseau de distribution.

Sécurisation de l'alimentation en eau de Corbeil

Chaque année, l'usine de production de Corbeil-Essonnes est arrêtée pendant environ 2 semaines pour réaliser les travaux d'entretien de l'usine. Pendant l'arrêt 2023 (du 23 novembre au 6 décembre), des manques d'eau ont été signalés par les différents usagers.

Il est à noter que l'arrêt de l'usine est intervenu lors d'un arrêt d'une filière de traitement sur l'usine de Morsang-sur-Seine ce qui aggravé le phénomène.

Le schéma directeur de 022 indiquait qu'un arrêt d'eau de l'usine ne suffisait pas à provoquer un manque d'eau chez les usagers. Une étude a donc été lancée pour :

- Déterminer la(es) cause(s) de ce manque d' eau
- Ecrire un protocole listant les manœuvres à réaliser lors de l' arrêt de l' usine et pour assurer le maintien de l' alimentation de l' ensemble de la commune
- Mettre en place une sécurisation du réseau via le renforcement ou la création de nouveau maillages avec les autres communes

Le rendu de cette étude, prévu pour fin 2024, sera précédé d'une simulation de l' arrêt de l' usine pour valider le protocole de l' étude.

6-5 Travaux eau potable

Eau Grand Paris Sud renouvelle les canalisations d'eau potable sur l'ensemble de son territoire.

Un plan de renouvellement pluriannuel est consolidé sur la base d'une analyse technique qui intègre :

- Le programme hiérarchisé du Schéma Directeur : lors de la réalisation du schéma directeur une note a été calculée sur chaque tronçon pour estimer la nécessité de renouvellement. Ce calcul est effectué en fonction des données de la canalisation, du contexte urbain et de la gravité en cas de défaillance.
- Les programmes de requalification des espaces publics des communes et de la Direction de l'Espace Public de Grand Paris Sud
- Les opérations conjointes avec les autres services / directions de Grand Paris Sud (enfouissement des réseaux, assainissement)

La décision ou non de réaliser les travaux s'appuient sur l'historique des fuites et de la notation attribuée à chaque canalisation lors du Schéma Directeur. Si cela s'avère nécessaire, Eau de Grand Paris Sud mène des investigations complémentaires pour décider ou non du renouvellement de la canalisation. L'objectif de ces investigations complémentaires est d'estimer le temps de vie résiduel de la canalisation.

Le taux de renouvellement sur le secteur en régie est de **0,96 %**.

Celui sur le secteur en DSP est de 0,08%.

Commune	Adresse	Canalisation (ml)	Branchements (nb)
Corbeil-Essonnes	Avenue Carnot	85	
Corbeil-Essonnes	Chemin des Longaines	430	
Corbeil-Essonnes	Rue de Jussy	140	4
Corbeil-Essonnes	Rue Emile Gourdet	130	1
Corbeil-Essonnes	Rue Emile Zola	30	
Corbeil-Essonnes	Rue des Villas	250	
Corbeil-Essonnes	Rue Henri Berreau	400	8
Evry-Courcouronnes	Place Jean Cocteau	110	0
Evry-Courcouronnes	Rue Honoré d'Estienne d'Orves	70	1
Evry-Courcouronnes	Impasse Jean Rostand	50	1
Lieusaint	Rue de Varatre	0	47
Lieusaint	Rue des Moissons/Vignes/Semailles	0	70
Lisses	Allée des Peupliers	100	12
Lisses	Allée des Saules	0	33
Lisses	Rue des Aulnes		5
Lisses	Allée de la Croix aux Bergers	250	52
Lisses	CENTER)	300	
Nandy	Allée de la Garenne	435	
Ris Orangis	Avenue de la Gare	240	4
Ris Orangis	Place du Moulin à Vent	150	1
Ris Orangis	Avenue du Vieux Cèdre	280	
Ris Orangis	Avenue de la Passerelle	150	
Savigny-le-Temple	l'Europe (dévoisement TZEN2)	400	4
Savigny-le-Temple	Rue Favière et rue des Ormes	350	4
Vert-Saint-Denis	Rue Salvador Allende	230	0
Vert-Saint-Denis	Impasse des Platanes	80	1
Villabe	Grande Rue (travaux pont)	50	
Villabe	Route de Villoison (phase 2)	120	
Total		4830	248

Eau Grand Paris Sud a investi sur le secteur en Délégation de Service Public avant la reprise en gestion de ces communes. Les canalisations des rues suivantes ont été renouvelées en 2023 :

Commune	Adresse	Canalisation (ml)	Branchements (nb)
Saintry sur Seine	Jean Clément	250	29
Saintry sur Seine	Hameau de Seine	160	16
Soisy-sur-Seine	Chemin des grés	200	9
TOTAL		610	54

En plus des travaux de renouvellement de canalisations, la régie réalise des programmes de renouvellement de branchements. Ces programmes ciblent les rues dont le matériau des branchements est répertorié comme non pérenne (p.ex. : le polyéthylène noir).

Commune	Adresse	Branchements (nb)
Lieusaint	Rue de Varatre	47
Lieusaint	Rue des Moissons/Vignes/Semailles	70
Lisses	Allée des Saules	33
TOTAL		150

Le délégataire doit également dans son contrat le renouvellement des branchements en PE noir. Le tableau ci-dessous recense uniquement les branchements renouvelés en préventif :

Commune	Adresse	Branchements (nb)
Saintry	Allée du Colonel Koch	17
Saintry	Allée Jean Clément	29
Saintry	avenue Jean Jaures	11
Saintry	Hameau de Seine	43
Saint Pierre du Perray	Rue des Bleuets	12
Saint Pierre du Perray	Rue Pasteur	2
TOTAL		114

La régie de l'eau a également réalisé ou supervisé des extensions du réseau d'eau potable :

Commune	Adresse	Canalisation (ml)
Cesson	Zac Centre (Rue Maurice Creuset)	150
Evry Courcouronnes	ZAC Parc aux Lièvres	160
Evry Courcouronnes	Bras de Fer (gare)	350
TOTAL		660

7 Assainissement : eaux usées et eaux pluviales

7-1 Organisation du service

Sous la responsabilité du chef d'équipe, 12 agents veillent au bon fonctionnement du réseau de collecte. Ces équipes assurent aussi le pilotage et le suivi des prestataires.

7-2 Patrimoine

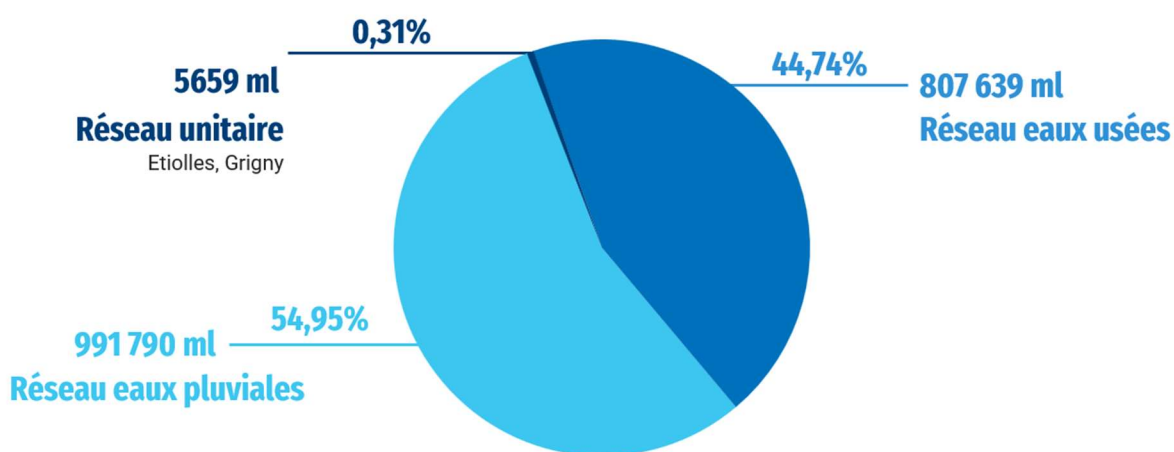
Les eaux usées produites par les différentes activités humaines, sont collectées par le réseau d'assainissement, et évacuées vers les stations d'épuration pour être traitées et restituées vers le milieu naturel. Ce process est assuré par différents ouvrages.

Réseau de collecte

Les eaux usées sont collectées et transportées vers les stations d'épuration, via un réseau de collecte.

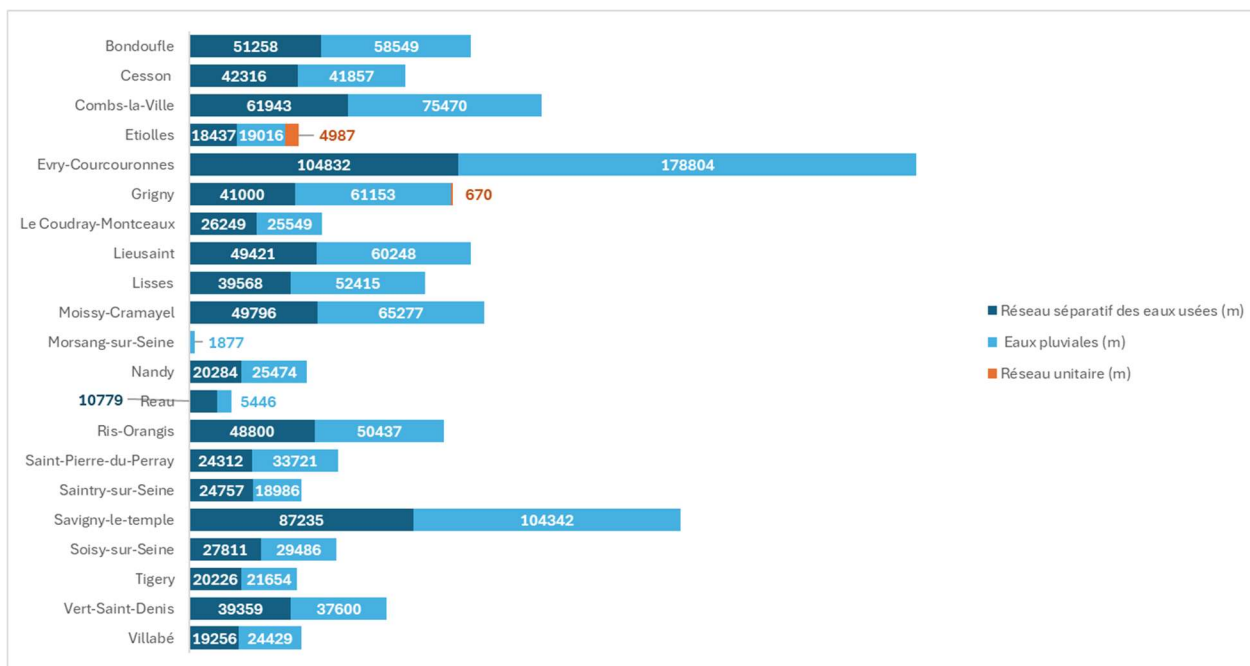
Les réseaux d'eaux usées sont de deux types :

- Réseau de collecte séparatif : les eaux usées et les eaux pluviales sont collectées dans deux collecteurs indépendants.
- Réseau de collecte unitaire : les eaux usées et les eaux pluviales sont collectées dans un seul collecteur



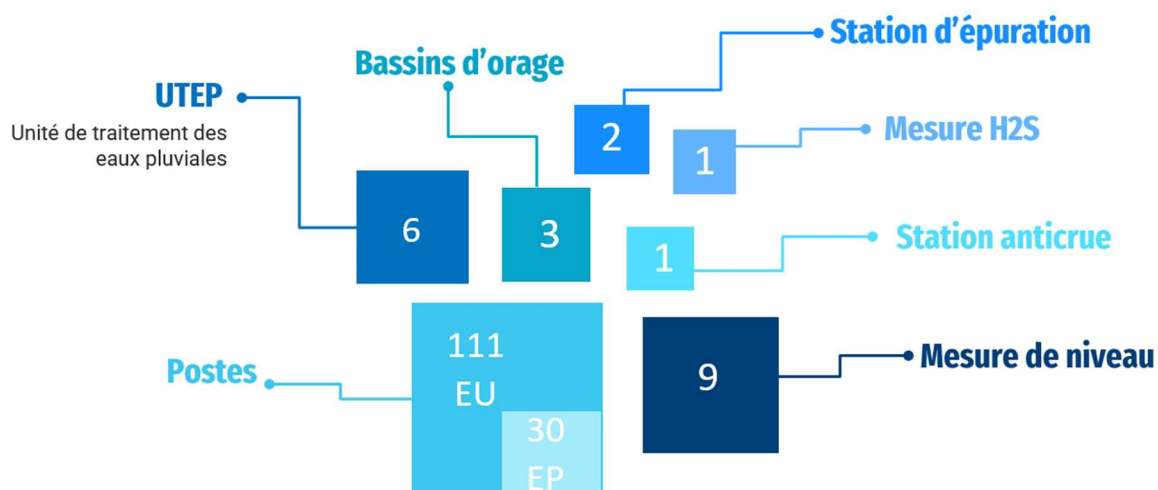
Le réseau de collecte sur le territoire de l'agglomération de Grand Paris sud est quasi exclusivement séparatif.

Ci-dessous la répartition du réseau par commune :



Le réseau de collecte est jalonné de postes de relèvement ou de refoulement, de bassins d'orage, d'unités de traitement des eaux pluviales.

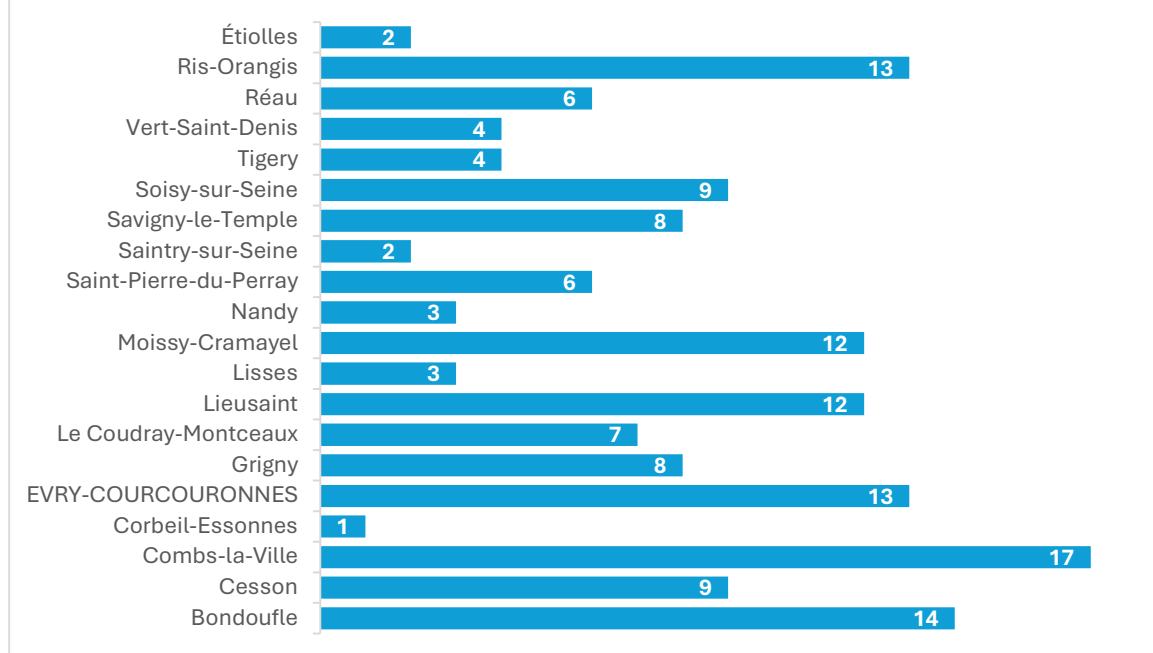
Typologie des ouvrages



Postes de relèvement

111 postes de relèvement ou de refoulement permettent le transport des effluents vers les stations d'épuration.

Répartition des ouvrages par commune



Bassins d'orage

Les bassins d'orage permettent de stocker provisoirement des eaux usées en cas de fortes pluies et de les restituer progressivement vers le réseau pour pouvoir les traiter.

Site	Ouvrage	Commune
Bassin d'orage - Gagneux Ris Orangis	Bassin d'orage	Ris-Orangis
Bassin d'orage Rue de Niepce	Bassin d'orage	Saint-Pierre-du-Perray
Bassin d'Orage de Lattre de Tassigny	Bassin d'orage	Soisy-sur-Seine

Unités de Traitement des Eaux Pluviales (UTEP)

Les UTEP permettent le prétraitement des eaux de pluies par décantation. Cette décantation permet de réduire les teneurs en matières en suspension, et en métaux lourds des eaux, avant rejet vers le milieu naturel.

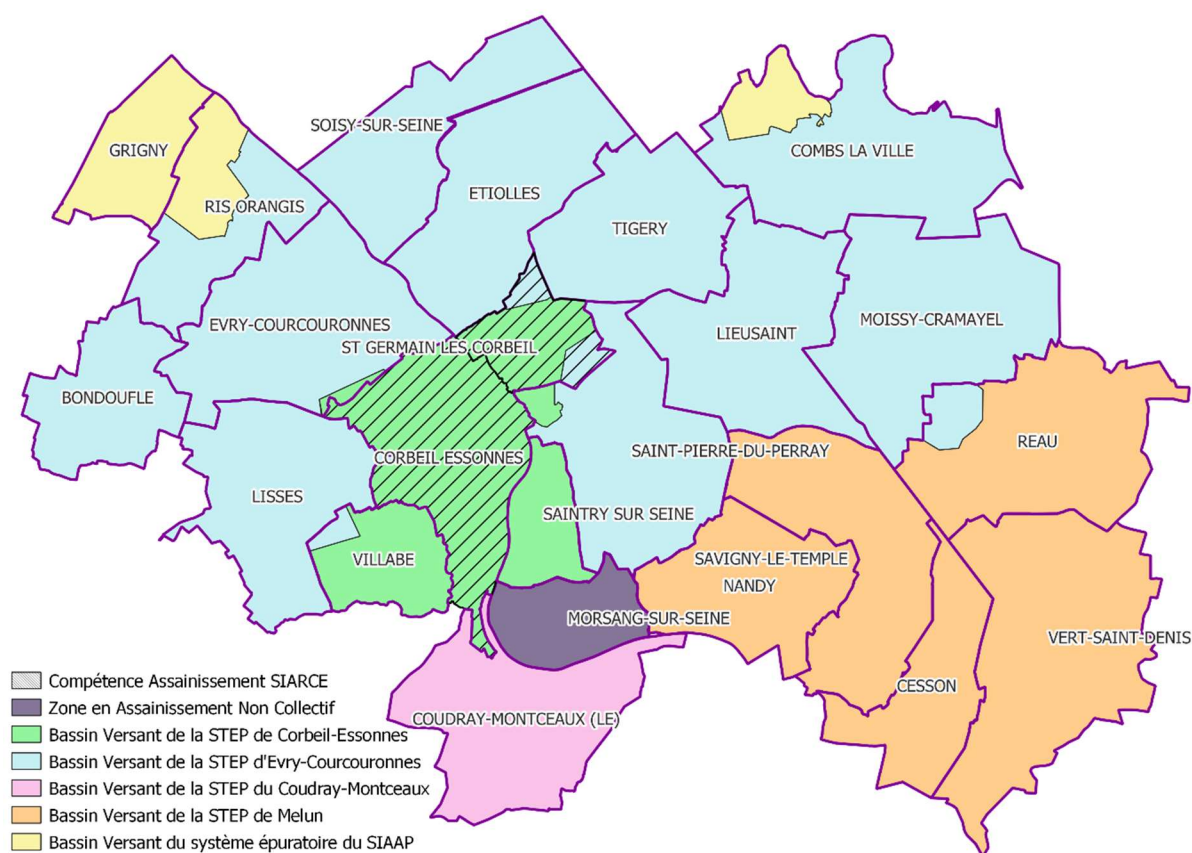
Site	Ouvrage	Commune
UTEP Bois de l'EPINE	UTEP	Ris-Orangis
UTEP Courcouronnes SUD	UTEP	EVRY-COURCOURONNES
UTEP Courcouronnes NORD	UTEP	EVRY-COURCOURONNES
UTEP ZAC des Bordes	UTEP	Bondoufle
UTEP Marinière OUEST	UTEP	Bondoufle
UTEP Marinière EST	UTEP	Bondoufle

7-3 Collecte des eaux usées

7-3.1 Eaux usées domestiques

Les eaux usées collectées sur le territoire de Grand Paris Sud sont réparties en 5 bassins-versants en fonction du système de traitement :

- Bassin Versant de la station d'épuration d'Evry
- Bassin Versant de la station d'épuration du Coudray-Montceaux
- Bassin Versant de la station d'épuration EXONA
- Bassin versant de la station d'épuration de Boissettes
- Bassin versant de la station d'épuration de Valenton



7-3.2 Eaux usées non domestiques

Les eaux usées non domestiques sont les eaux usées issues d'une activité artisanale ou industrielle, et qui ne possèdent pas les caractéristiques physico-chimiques des eaux usées domestiques.

Ces eaux usées non domestiques du fait de leur nature ou leur quantité, peuvent générer des risques pour :

- Les systèmes de collecte (dégradation prématurée des ouvrages),

- Les systèmes de traitement (impact sur le système biologique des stations d'épuration),
- Le milieu naturel,
- Le personnel exploitant.

Certaines activités génèrent de rejets d'eaux usées assimilables à des rejets domestiques. C'est le cas des activités tertiaires.

Le déversement des effluents industriels dans le réseau d'assainissement collectif, nécessite une autorisation délivrée par le maître d'ouvrage. Cette autorisation peut être complétée par une convention qui définit les modalités administratives, techniques, juridiques et financières du rejet.

Les **19 autorisations de rejets** en cours de validité sont indiquées ci-après :

Commune	Industriel	Date de signature	Conformité
BONDOUFLE	Chaufferie centrale	2019	Autorisation
BONDOUFLE	Europool	2021	Autorisation
BONDOUFLE	Ferelec	2021	Autorisation
BONDOUFLE	Medical Recycling	2021	Autorisation
BONDOUFLE	BG APPRO	2022	Autorisation
COMBS-LA-VILLE	CANDIMAX	2023	Autorisation (5 ans)
EVRY-COURCOURONNES	Chedeville	2021	Autorisation
EVRY-COURCOURONNES	Innobiomil	2022	Autorisation
EVRY-COURCOURONNES	VALOPHIS	2022	Autorisation
GRIGNY	Etanchéité rationnelle (AD)	2022	Autorisation
GRIGNY	Auto Star 97 (AD)	2022	Autorisation
GRIGNY	Distrifrais (AD)	2022	Autorisation
GRIGNY	COCA COLA (AD+CONV)	2023	Autorisation
LE COUDRAY-MONTCEAUX	LIDL (AD)	2022	Autorisation
LISSES	Elis	2021	Autorisation
LISSES	Sebia	2021	Autorisation
LISSES	Petnet (AD)	2022	Autorisation
MOISSY-CRAMAYEL	BETON VICAT	2023	Autorisation (5 ans)
RIS-ORANGIS	GSA immobilier	2020	Autorisation

4 Conventions de rejets

Commune	Industriel	Date de signature
BONDOUFLE	Europool	2 021
BONDOUFLE	BG APPRO	2 022
EVRY-COURCOURONNES	Chedeville	2 022
LISSES	Elis	2 021

Concernant les eaux usées assimilées domestiques, **15 attestations** de rejets ont été établies.

Commune	Industriel	Date de signature
BONDOUFLE	Soirs de fêtes	2 023
COMBS-LA-VILLE	PLF international	2 023
LIEUSAIN	Albiant it	2 023
LISSES	Servat	2 023
LISSES	SMT	2 023
MOISSY-CRAMAYEL	Alive events	2 023
MOISSY-CRAMAYEL	Plastifrance	2 023
MOISSY-CRAMAYEL	Lassarat	2 023
SAINT-PIERRE-DU-PERRAY	AIRR	2 023
SAVIGNY-LE-TEMPLE	Abralis	2 023
SAVIGNY-LE-TEMPLE	Smitom lombric	2 023
SAVIGNY-LE-TEMPLE	Spie city network	2 023
SAVIGNY-LE-TEMPLE	ADT sérigraphie	2 023
TIGERY	Morin logistic	2 023
TIGERY	Mecaplastic	2 023

7-3.3 Contrôles de conformité

Dans le cadre de l'exercice de la compétence assainissement, Eau Grand Paris Sud assure le contrôle de la qualité d'exécution des raccordements au réseau public d'assainissement. Ces contrôles permettent de s'assurer de la conformité des installations, ainsi que de la séparativité des eaux pluviales et des eaux usées.

Ces contrôles sont obligatoires en cas de nouveau raccordement ou de modification sur un raccordement existant.

Si le raccordement au réseau public d'assainissement n'est pas possible, le propriétaire doit installer et déclarer un système d'assainissement non collectif. Ainsi les services d'Eau Grand Paris Sud, contrôlent la conception, l'implantation et la réalisation de ces installations.

Ces missions sont assurées par le service enquêtes de conformité, qui a réalisé en 2023 :

- Contrôles domestiques : **480 enquêtes** réparties comme suit :

Opérations de vente	383
Travaux	90
Assainissement Non Collectif (ANC)	7

Seuls **5% des raccordements contrôlés sont conformes**.

Eau Grand Paris sud a envoyé des courriers aux propriétaires concernés pour qu'ils engagent les travaux de mise en conformité. Très souvent, la non-conformité est inhérente à l'absence de boîte de branchement.

- Contrôles non domestiques : **89 enquêtes réalisées, avec un taux de conformité de 47 %.**

Le délégataire a réalisé 11 enquêtes de conformité :

- 5 sur Soisy-sur-Seine
- 6 sur Etiolles

7-3.4 Rejets vers le milieu naturel

Les systèmes de collecte des eaux usées sont équipés de by-pass ou trop pleins au niveau des postes de relèvement ou de refoulement, qui délestent le réseau notamment en cas de pluies intenses. Ces points de déversement vers le milieu naturel, doivent faire l'objet d'une surveillance réglementaire modulée en fonction de la charge de pollution organique transitant par les réseaux sur lesquels ces ouvrages sont situés.

Les points de rejets au milieu naturel sont définis et classifiés par l'arrêté du 21 juillet 2015. Ils font l'objet d'une déclaration auprès des Services de l'Etat conformément aux dispositions réglementaires par l'édition d'un scénario SANDRE.

Les données présentées ci-dessous, sont consolidés à l'échelle du bassin versant, sans prendre en compte le mode de gestion.

7-3.4.1 Bassin versant de la STEP d'Evry

Le réseau de collecte de la station d'Evry, est jalonné de six points de déversement vers le milieu naturel.

Nom de l'ouvrage	Commune	Milieu récepteur	Flux de pollution (kg/J DBO5)	Niveau de surveillance requis par la réglementation
TP1 EU21 Etiolles Seine	Etiolles	Seine	≥ 600	Mesure en continu des débits déversés et estimation de la charge polluante associée (MES et DCO)
TP2 EU22 Etiolles Seine	Etiolles	Seine	≥ 600	
TPPREU 53 BREAU	Combs-la-Ville	Yerres	120/600	Estimation des périodes de déversement et des débits rejetés
TP PR59 EU 33 BLD DE L'EUROPE	Combs-la-Ville	Bassin n°8 Haie Blanchard puis Etang des Roslières	< 120	Aucun équipement imposé
TP PR SEZAC Lieusaint	Lieusaint	Bassin châteaud'eau n°17 puis Le Jatteau bassin n°16	< 120	Aucun équipement imposé
TP BOIS DU CERF	Etiolles	Ruisseau des Hauldres puis Seine	< 120	Aucun équipement imposé

En 2023, **8 216 m³** d'eaux usées ont été déversés vers le milieu naturel au niveau des deux déversoirs d'orage en amont du poste de relevage du siphon d'Etiolles.

Nom du déversoir	Commune	nb de jours de déversement	Temps de débordement en heures	Volume annuel déversé (m3)
DO1 EU21 800	ETIOLLES	8	37h42	7798
DO2 EU22 500	ETIOLLES	7	25h08	418
TP PREU BREAU	COMBS-LA-VILLE	0	0h00	0
TOTAL		15	62h50	8216

7-3.4.2 Bassin versant de la STEP du Coudray Montceaux

Il n'y a pas de point de déversement connu sur ce secteur.

7-3.4.3 Bassin versant de la STEP de Boissettes

Il n'y a pas de point de déversement connu sur ce secteur.

7-3.4.4 Bassin Versant Valenton

Il n'y a pas de point de déversement connu sur ce secteur.

7-3.5 Conformité du système de collecte

En application de la directive ERU 91/271/CEE, et de l'arrêté du 21 juillet 2015 modifié par l'arrêté du 31 juillet 2020, la performance du système de collecte d'une agglomération d'assainissement est définie par l'évaluation des rejets directs par temps sec, d'une part, et par temps de pluie, d'autre part, durant l'année en cours.

Lors de l'évaluation de la performance du système de collecte par temps sec, les déversements constatés dans les situations dites « inhabituelles » (telles que définies à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015) ne sont pas pris en compte dans le calcul.

7-3.5.1 Bassin versant de la STEP d'Evry

Le système de collecte présente un nombre conséquent de déversement d'eaux usées non traitées dans le milieu par temps de pluie.

Le système de collecte est jugé non conforme aux exigences réglementaires applicables.

7-3.5.2 Bassin versant de la STEP du Coudray

Le système de collecte ne présente pas d'ouvrage susceptible de déverser au milieu récepteur une charge polluante supérieure ou égale à 120 kg/j de DBO5. En conséquence, il n'est pas soumis aux obligations de surveillance décrites dans l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015.

L'auto-évaluation de la performance du système de collecte est en conséquence sans objet.

7-3.5.3 Bassin versant de la STEP de Boissettes

Le système de collecte concerné ne présente pas d'ouvrage susceptible de déverser au milieu récepteur une charge polluante supérieure ou égale à 120 kg/j de DBO5. En conséquence, il n'est pas soumis aux obligations de surveillance décrites dans l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015.

L'auto-évaluation de la performance du système de collecte est en conséquence sans objet.

7-3.5.4 Bassin Versant Valenton

Le système de collecte concerné ne présente pas d'ouvrage susceptible de déverser au milieu récepteur une charge polluante supérieure ou égale à 120 kg/j de DBO5. En conséquence, il n'est pas soumis aux obligations de surveillance décrites dans l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015.

L'auto-évaluation de la performance du système de collecte est en conséquence sans objet.

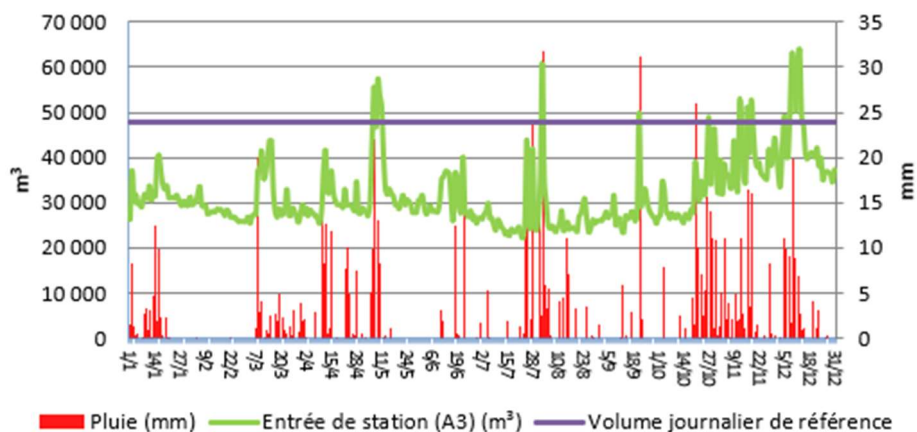
7-3.6 Traitement des eaux usées

Les eaux usées collectées par le réseau de collecte, sont acheminées vers les stations d'épuration pour les épurer avant de les restituer au milieu naturel. Cette épuration consiste à éliminer les matières solides, ainsi que les substances dissoutes. Les procédés utilisés sur le territoire de Grand Paris Sud, consistent à un traitement biologique par aération prolongée.

7-3.6.1 Station d'épuration d'Evry

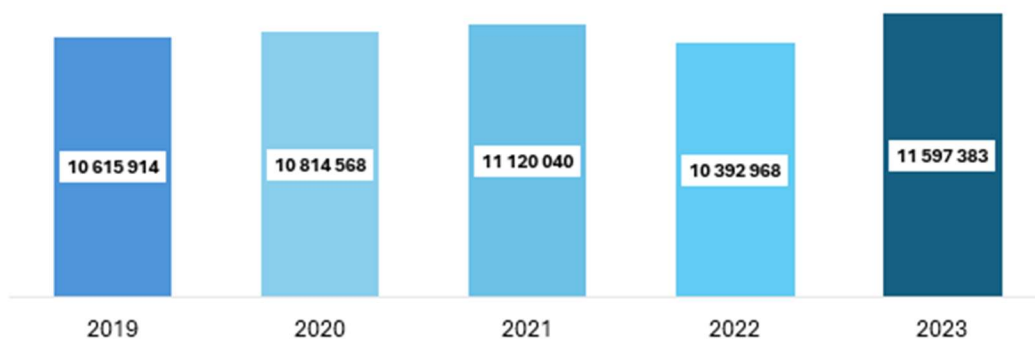
➤ Les volumes traités

En 2023, la station d'épuration d'Evry a traité **11 597 383 m³** d'effluents dont **664 913 m³** en provenance de la station d'épuration d'Exona (by-pass).



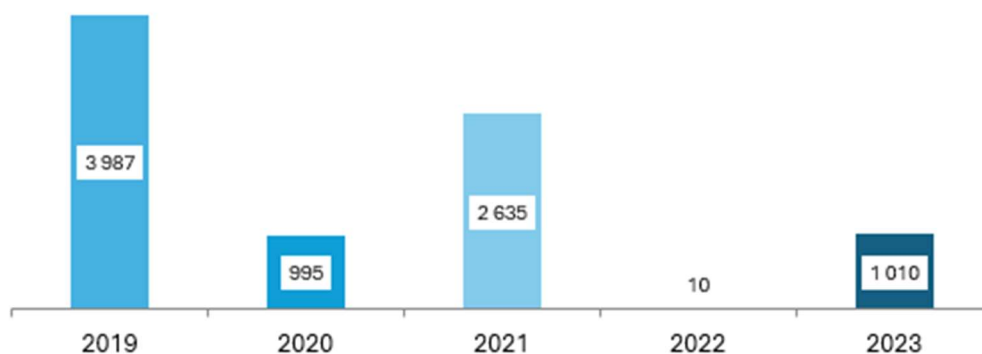
Une légère augmentation a été enregistrée par rapport à l'année 2022.

**Evolution du volume annuel
Entrée de station (A3) en m³**



1 010 m³ ont été déversés en tête de station vers le milieu naturel.

**Evolution du volume annuel
Déversoir en tête de station (A2) en m³**



➤ Performances de la station d'épuration

La performance des systèmes de traitement est évaluée à travers des bilans 24 heures réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire, ainsi que le rendement épuratoire, évalué par plusieurs paramètres physicochimiques.

Le principal texte réglementaire régissant cette autosurveillance est l'arrêté du 21 juillet 2015.

Les bilans d'autosurveillance portent sur un certain nombre de paramètres physicochimiques, qui doivent être conformes au regard des prescriptions des arrêtés préfectoraux de traitement.

La station dispose d'un nouvel arrêté préfectoral n°2023/DRIEAT/SPPE/001 en date du 18 juillet 2023 portant modification de l'arrêté n°2009.PREF.DCI3/BE0054 du 9 mars 2009 autorisant l'exploitation du système d'assainissement d'Evry-Courcouronnes.

Le tableau ci-dessous récapitule la conformité en termes de nombre de prélèvements :

Paramètres	Nombre de bilans 24 heures de l'autosurveillance réglementaire à réaliser	Nombre de bilans 24 heures de l'autosurveillance réglementaire réalisé	Nombre de bilans réglementaires conformes	Taux de conformité
MES	260	260	260	100%
DCO	260	260	260	
DBO5	156	208	208	
NGL	208	208	208	
NTK	208	208	208	
N-NH4	208	208	208	
N-NO2	208	208	208	
N-NO3	208	208	208	
PT	208	208	208	

Le tableau ci-dessous récapitule les rendements épuratoires par paramètre :

Paramètres	Rendement %	Valeur rédhitoire %	Conformité
MES	98,7	95	100%
DCO	97,1	87	
DBO5	99,2	92	
NTK	96,7	85	
PT	91,5	90	

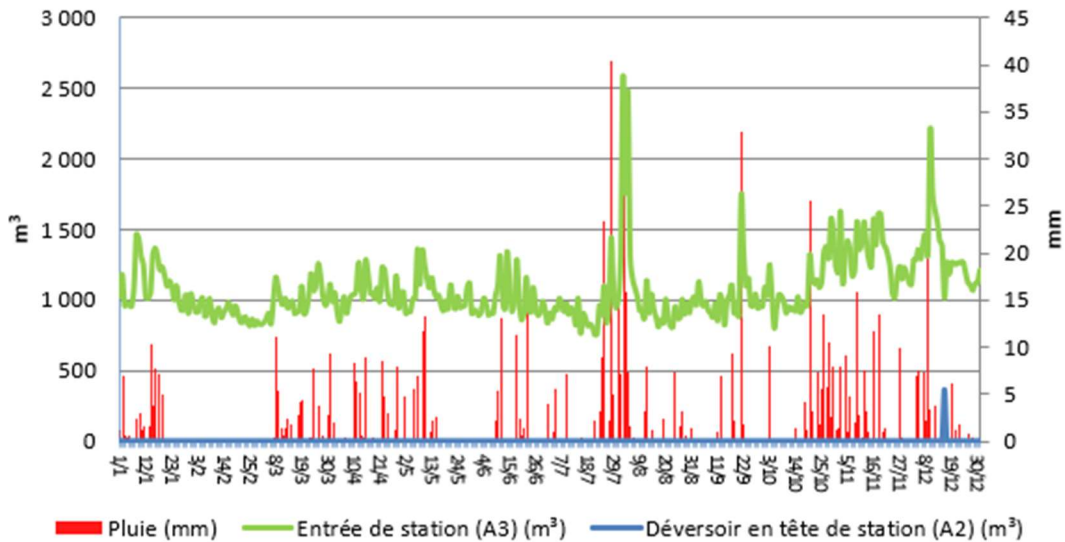
Au titre de l'année 2023, malgré ses performances épuratoires, le système de traitement est jugé non conforme aux exigences réglementaires applicables en raison d'une autosurveillance insuffisante des apports extérieurs et du dépassement du nombre de déversements autorisés sur le système de collecte (cf. courrier de conformité en annexe).

L'ensemble des points donnant lieu à cette non-conformité ont fait l'objet d'un plan d'actions, transmis par courrier à la DRIEAT en date du 31 juillet 2024 (cf. courrier en annexe).

7-3.6.2 Station d'épuration du Coudray Montceaux

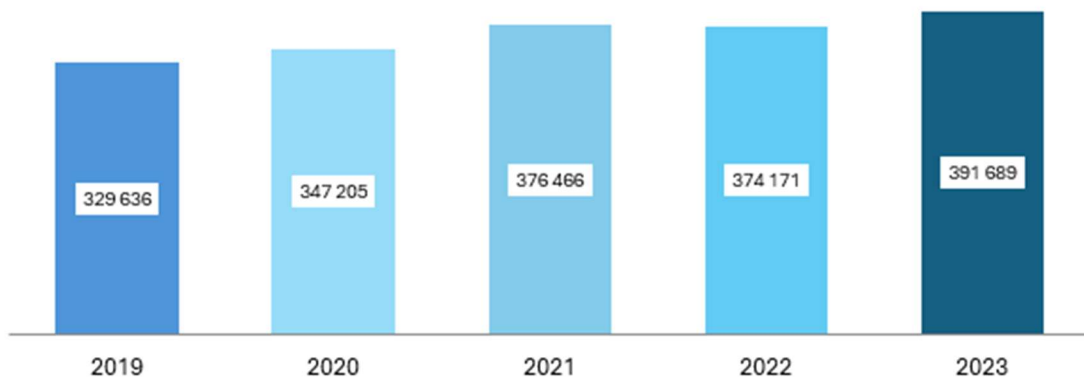
➤ Les volumes traités

En 2023, la station d'épuration du Coudray-Montceaux a traité **391 689 m³**.



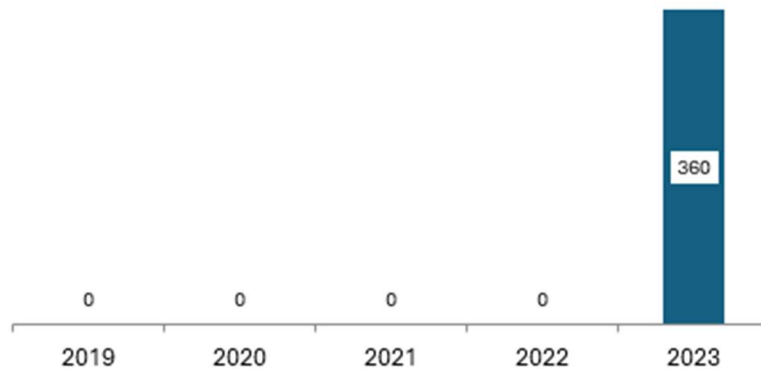
On observe une augmentation des volumes en entrée station en 2023 en raison de la pluviométrie supérieure aux années précédentes.

**Evolution du volume annuel
Entrée de station (A3) en m³**



360 m³ ont été déversés en tête de station vers le milieu naturel.

Evolution du volume annuel Déversoir en tête de station (A2) en m³



➤ Performance de la station d'épuration

La performance des systèmes de traitement est évaluée à travers des bilans 24 heures réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire, ainsi que la performance épuratoire, évaluée à travers plusieurs paramètres physicochimiques.

Le principal texte réglementaire régissant cette autosurveillance est l'arrêté du 21 juillet 2015.

Les bilans d'autosurveillance portent sur un certain nombre de paramètres physicochimiques, qui doivent être conformes au regard des prescriptions des arrêtés préfectoraux de traitement.

La station dispose d'un nouvel arrêté préfectoral en date du 18 octobre 2023.

Le tableau ci-dessous récapitule la conformité en termes de nombre de prélèvements :

Paramètres	Nombre de bilans 24 heures de l'autosurveillance réglementaire à réaliser	Nombre de bilans 24 heures de l'autosurveillance réglementaire réalisé	Nombre de bilans réglementaires conformes	Taux de conformité
MES	12	12	12	100%
DCO	12	12	12	
DBO5	12	12	12	
NGL	4	4	4	
NTK	4	4	4	
PT	4	4	4	

Le tableau ci-dessous récapitule les rendements épuratoires par paramètres :

Paramètres	Rendement %	Valeur rédhibitoire %	Conformité
MES	97,4	91	100%
DCO	95,9	85	
DBO5	98,4	91	
NTK	96,2	85	
PT	87,1	90	

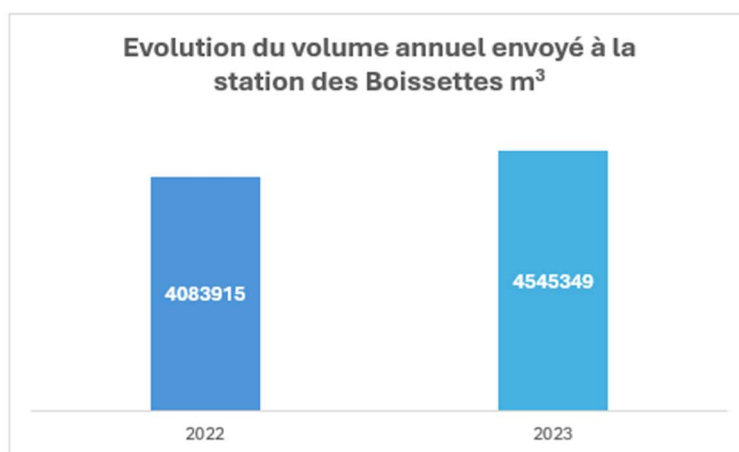
Au titre de l'année 2023, le système d'assainissement (collecte et traitement) a été évalué conforme aux exigences réglementaires applicables.

7-3.6.3 Volumes des eaux usées collectées dans le bassin versant de la station d'épuration des Boissettes

➤ Les volumes traités

La station d'épuration des Boissettes, sous maîtrise d'ouvrage de la communauté d'agglomération de Melun Val de Seine, reçoit les effluents des communes : Réau, Savigny-Le Temple, Cesson, Vert Saint Denis et Nandy.

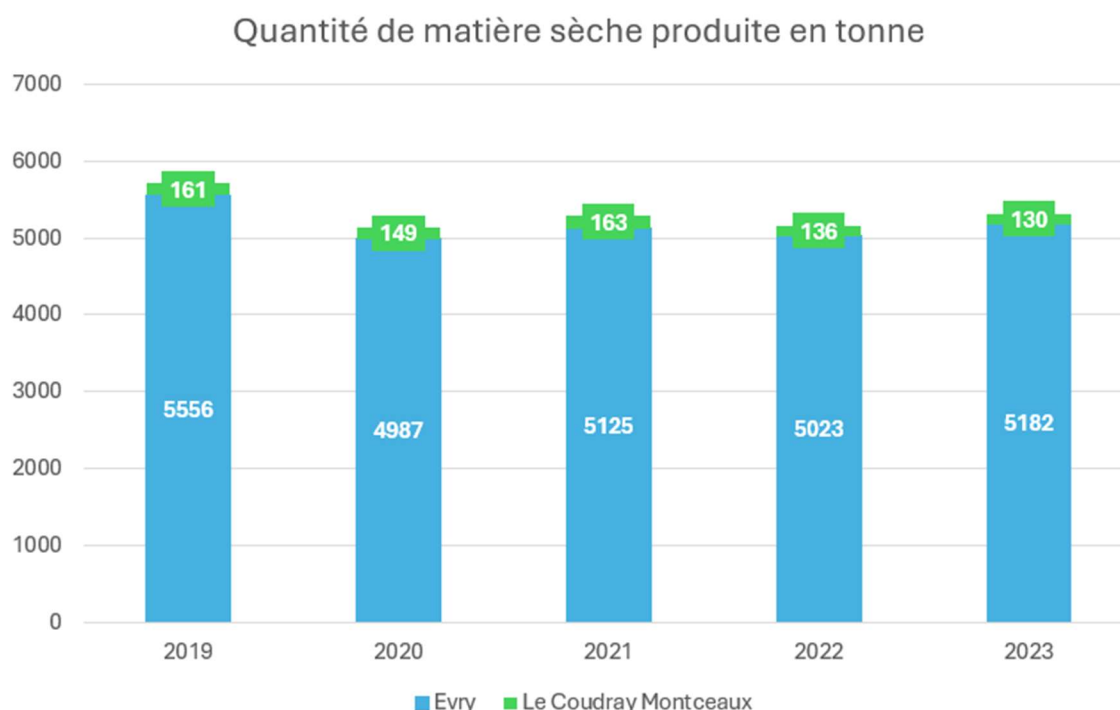
Les volumes 2023 enregistrent une augmentation 11% par rapport à 2022.



7-3.7 Boues

Il s'agit des boues produites par les stations d'épuration et qui sont évacuées en vue de leur valorisation ou élimination. Les boues produites sur le territoire de Grand Paris Sud, sont des boues de traitement biologique d'aération prolongée. Elles sont essentiellement formées par les résidus de bactéries cultivées dans les ouvrages de traitement.

En 2023, la quantité de boues produites sur les systèmes de traitement d'Evry et du Coudray Montceaux, est évaluée à **5 312 tonnes** de matières sèches (TMS).



Les boues produites sur la station d'Evry ont été évacuées vers un centre de compostage. Celles du Coudray Montceaux ont été valorisées en épandage agricole.

7-4 Bilan d'exploitation

7-4.1 Curages

Les équipes d'Eau Grand Paris Sud assurent l'exploitation du réseau de collecte des communes gérés en régie.

Les réseaux d'assainissement nécessitent un entretien régulier et préventif. Dans ce cadre, un programme annuel de curage est défini en prenant en compte les spécificités structurelles des réseaux, ainsi que l'expertise et la connaissance du personnel exploitant.

Dans certains cas les équipes d'exploitation font appel à des campagnes de curage curatif, pour solutionner des problèmes d'encrassement ponctuel du réseau.

Lors des campagnes d'inspections télévisées, un curage préparatoire est réalisé en amont.

En 2023, un total de **171 km de réseau a été curé**, ce qui représente **10% du linéaire total**. 146 km était dans le cadre du programme préventif annuel.

Sur les communes d'Etiolles et Soisy-sur-Seine gérées en Délégation de Service Public, le délégataire à curé : **0 km**.



7-4.2 Inspections télévisées

Les inspections télévisées ont pour but de vérifier l'état et le fonctionnement des ouvrages. Elles permettent de détecter les défauts structurels ou fonctionnels des réseaux, pouvant être à l'origine des engorgements.

Ces inspections permettent aussi d'améliorer la connaissance du patrimoine et l'élaboration d'un programme de renouvellement.

Eau Grand Paris Sud a inspecté **30 km** de réseaux en 2023, dont 15 km de réseau d'eaux usées et 15 km de réseau d'eaux pluviales.

Ci-dessous le détail des inspections télévisées par commune :

Communes	Linéaire ITV sur EU (ml)	Linéaire ITV sur EP (ml)	Linéaire ITV total (ml)
BONDOUFLE	1518	1349	2867
COMBS-LA-VILLE	701	701	1402
EVRY-COURCOURONNES	2219	2521	4740
ETIOLLES	0	0	0
LIEUSAIN	3471	3169	6640
LISSES	1308	1319	2627
MOISSY-CRAMAYEL	1682	1859	3541
RIS-ORANGIS	1407	450	1857
SAINT-PIERRE-DU-PERRAY	0	0	0
SOISY-SUR-SEINE	0	0	0
TIGERY	600	0	600
VILLABE	52	0	52
LE COUDRAY MONTCEAUX	280	384	664
GRIGNY	2070	2311	4381
NANDY	0	0	0
CESSON	75,8	75,3	151,1
SAVIGNY LE TEMPLE	64,1	412,1	476,2
VERT SAINT DENIS	0	101,76	101,76
TOTAL	15447,9	14652,16	30100,06

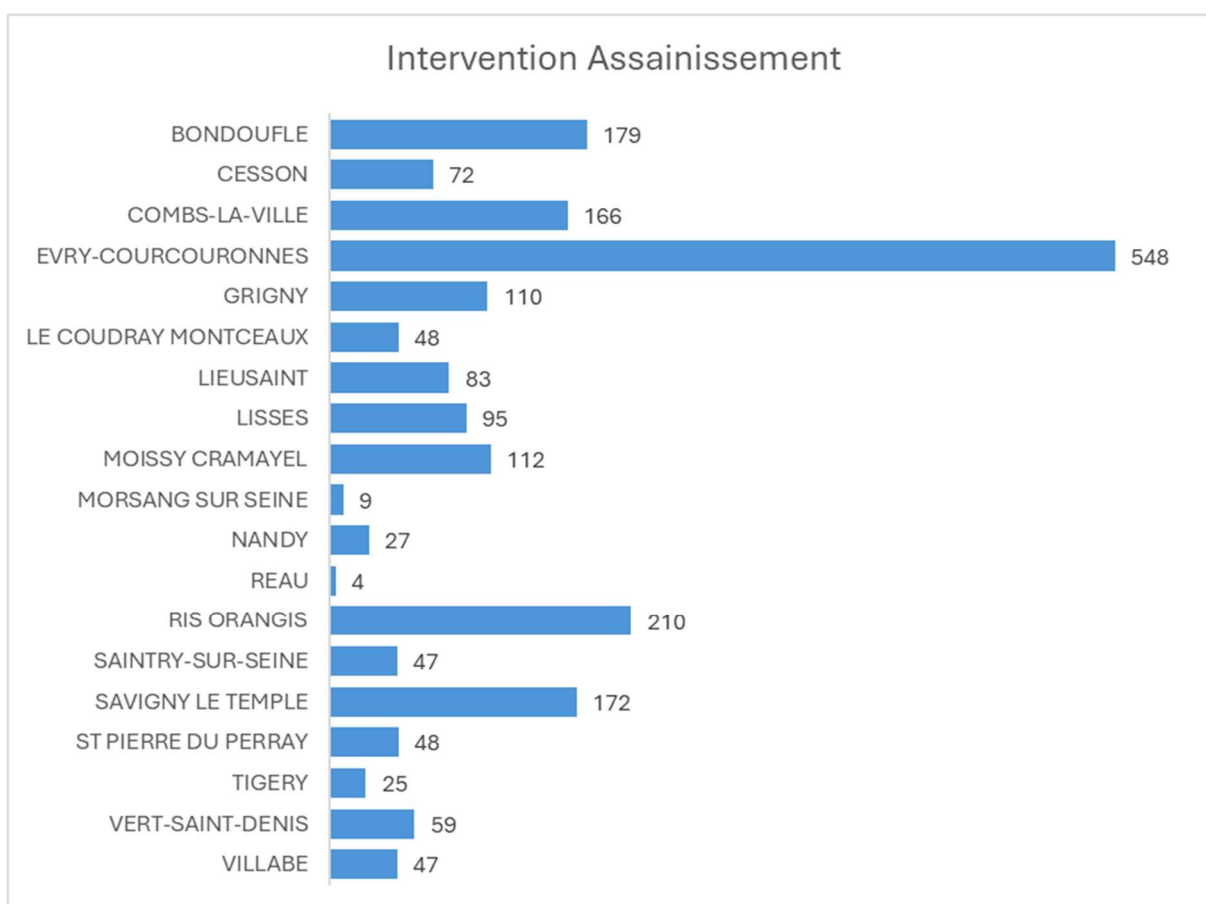
Le service exploitation assainissement d'Eau Grand Paris Sud est équipé d'une caméra d'inspection, permettant d'inspecter les branchements. En 2023, 80 inspections ont été réalisées en interne.

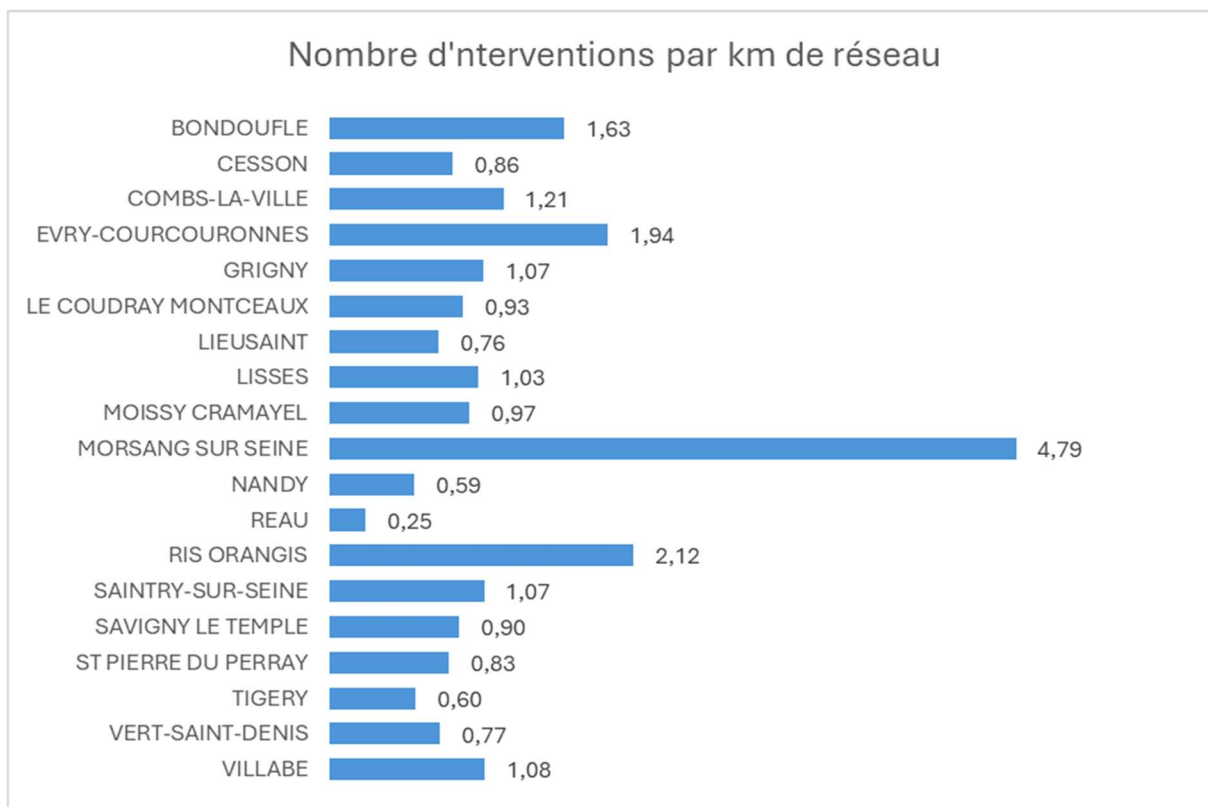


Sur les communes d'Etiolles et Soisy-sur-Seine gérées en Délégation de Service Public, le délégataire a inspecté : **0 km**.

7-4.3 Interventions

En 2023, on recense **2 070 interventions** pour garantir la continuité de service.





Sur les communes d’Etiolles et Soisy-sur-Seine gérées en Délégation de Service Public, le délégataire a réalisé 27 interventions sur les postes (Soisy-sur-Seine).

7-4.4 Désobstructions

Afin de garantir un fonctionnement optimal, le service exploitation assure un suivi quotidien du réseau. Pour diverses raisons, des obstructions peuvent avoir lieu interrompant ainsi l’écoulement des eaux usées.

Les agents d’Eau Grand Paris Sud, ont pu réaliser **319 interventions de désobstruction** sur l’ensemble du territoire de l’agglomération.

Dans le cadre de l’amélioration continue du système d’assainissement, un suivi des points noirs sur le réseau de collecte a été mis en place en 2023.

Un point noir est un point sensible du réseau, objet de bouchages récurrents, nécessitant au moins deux interventions par an : préventives ou curatives.

57 points noirs ont été identifiés, ce qui représente un taux de **7 points noirs par 100 km de réseau**.

Ces points font l’objet d’un suivi particulier, avec des visites hebdomadaires pour suivre le taux d’encrassement, et éventuellement anticiper la formation de bouchon pouvant obstruer le réseau. En parallèle des inspections télévisées du réseaux ont été réalisées,

et ont permis d'identifier sur certains points, des problématiques structurelles, nécessitant des travaux.

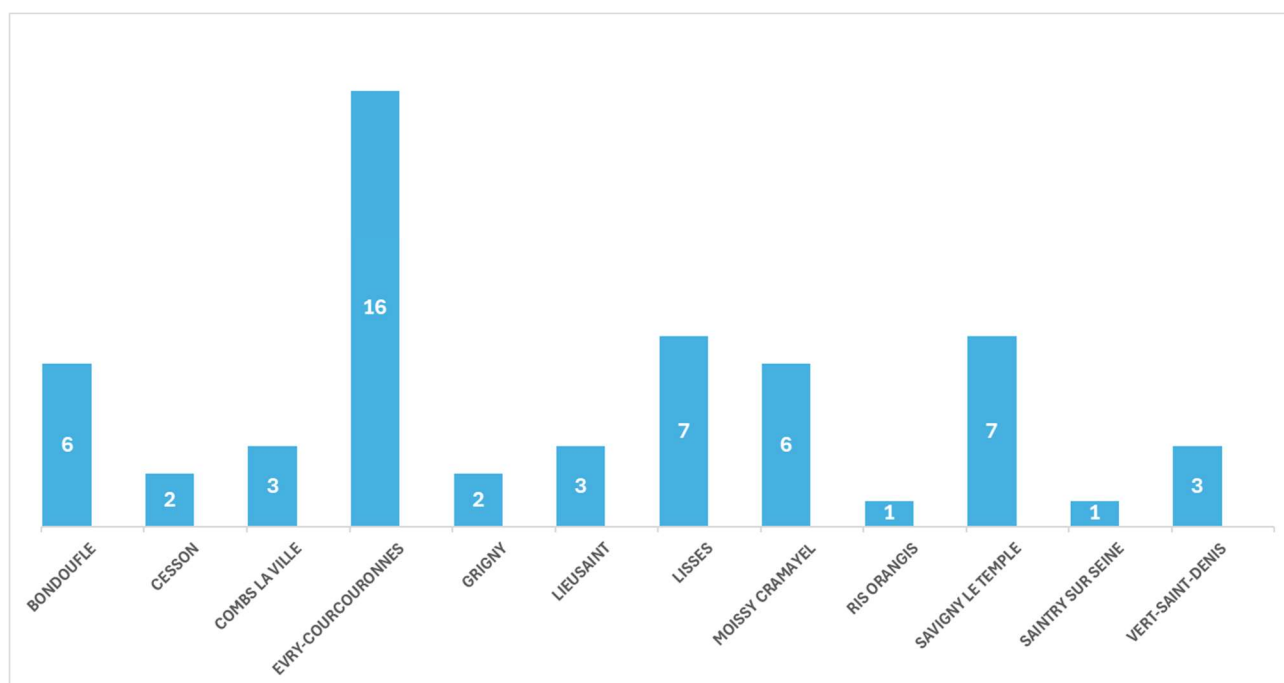
Le détail des points noirs est disponible en annexe.

Sur les communes d'Etiolles et Soisy-sur-Seine gérées en Délégation de Service Public, le délégataire a réalisé **11 désobstructions**.

7-4.5 Dératisation

En 2023, **57 signalements de présence de rats** ont été recensés. Le traitement de ces nuisibles est assuré par un sous-traitant spécialisé.

Ci-dessous la répartition par commune :

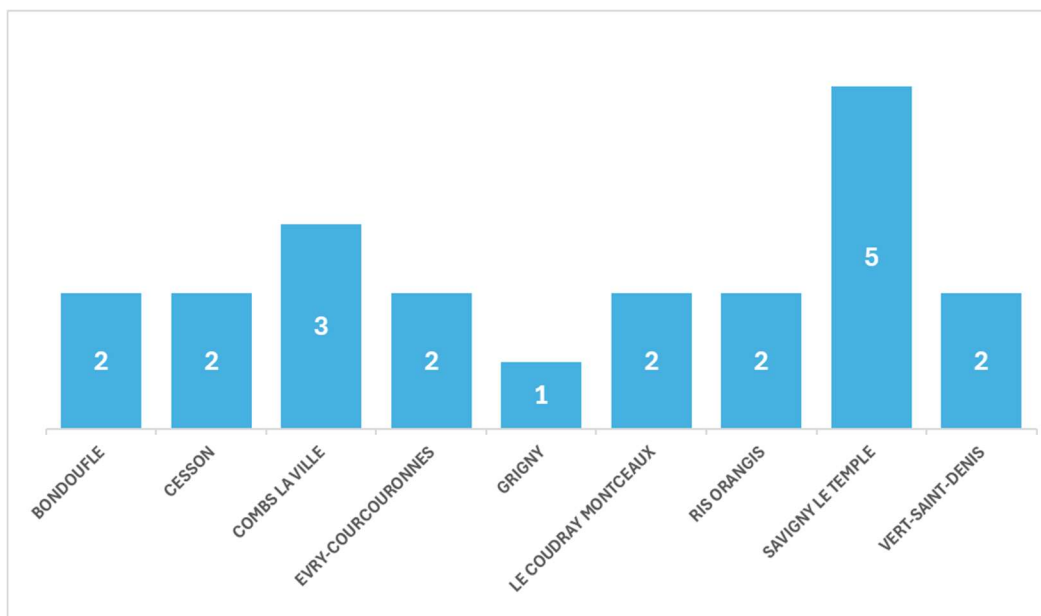


7-4.6 Pollution

En 2023, **21 signalements de pollution** ont été recensés. Il s'agissait majoritairement de signalements de pollution d'hydrocarbures.

Dès signalement, les agents du service enquêtes de conformité réalisent les investigations nécessaires pour localiser la source de la pollution.

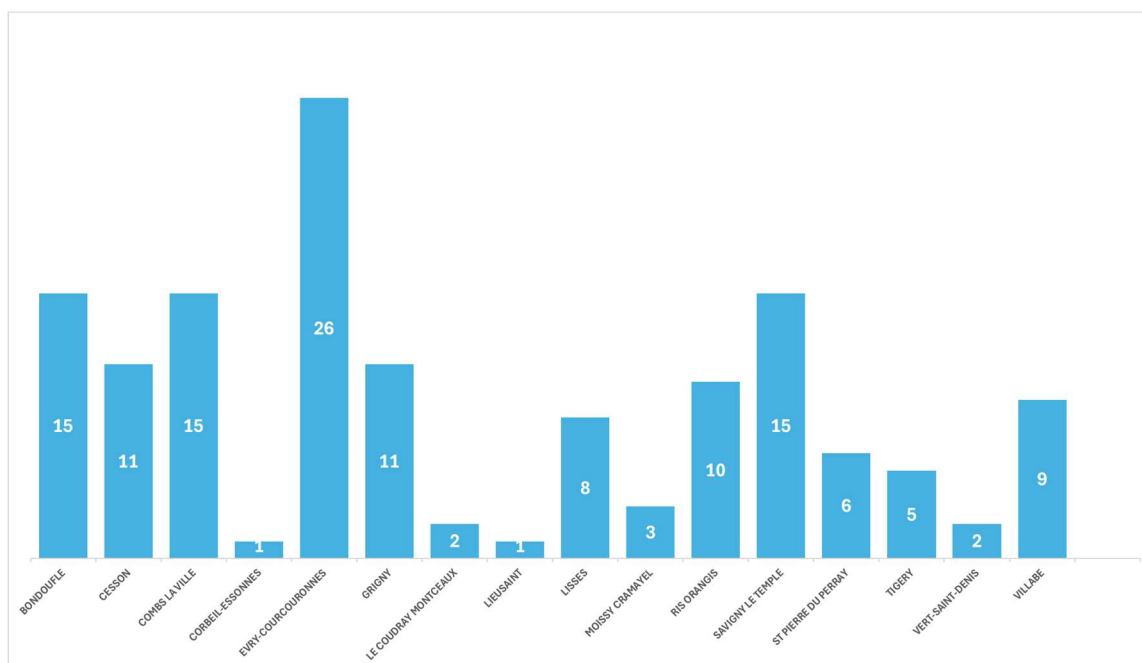
Ci-dessous la répartition des signalements par commune :



7-4.7 Odeur

En 2023, **140 signalements d'odeurs** ont été recensés.

Ci-dessous la répartition par commune :



7-5 Etudes

7-5.1 Analyse des Risques de défaillances

Dans le cadre de l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, avant leur mise en service, les stations de traitement des eaux usées de capacité nominale supérieure ou égale à 12 kg/j de DBO5 font l'objet d'une analyse des risques de défaillance, de leurs effets ainsi que des mesures prévues pour remédier aux pannes éventuelles. Cette analyse est transmise au service en charge du contrôle et à l'agence de l'eau ou l'office de l'eau.

Les stations de capacité nominale supérieure ou égale à 120 kg/j de DBO5 en service au 1^{er} juillet 2015 et n'ayant pas fait l'objet d'une analyse de risques, doivent faire l'objet d'une analyse de risques au plus tard deux ans après la publication de l'arrêté.

Ainsi, conformément à ce texte, les STEP actuellement en exploitation ne disposant pas d'une analyse de risques doivent faire l'objet d'une analyse de risques orientée disponibilité de l'assainissement (disponibilité de traitement, risque environnemental) mais également risques aux personnes et aux biens.

- L'analyse des risques de défaillances des postes de relèvement du système de collecte d'Evry a été réalisée en 2022, et a été transmise aux services de l'état.
- L'analyse des risques de défaillances des postes de relèvement du système de collecte du Coudray-Montceaux a été réalisée en 2023, et a été transmise aux services de l'état.
- L'analyse des risques de défaillances des postes de relèvement du système de collecte de Valenton a été réalisé et transmis aux services de l'état en décembre 2023.
- L'analyse des risques de défaillances des postes de relèvement du système de collecte de la station d'épuration de Boissettes a été réalisé en 2022, le rapport est en cours de validation par Grand Paris Sud.

7-5.2 Diagnostic permanent

L'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement recevant une charge brute de pollution organique supérieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 impose la réalisation d'un diagnostic permanent pour toute agglomération supérieure à 10 000 équivalents habitant.

Cette démarche permet de piloter l'amélioration continue du fonctionnement du système, fixant les priorités d'amélioration et mesurant annuellement les effets des actions mises en place afin d'ajuster le plan d'actions de l'année suivante.

L'arrêté du 31 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif définit un échéancier pour la mise en œuvre d'un diagnostic périodique pour tous les systèmes de

collecte et pour la réalisation d'un diagnostic permanent pour les systèmes de collecte supérieurs à 2 000 équivalents-habitants.

Les démarches sont en cours pour la réalisation du diagnostic permanent sur les bassins versants :

- Le Coudray Montceaux
- Evry
- Boissettes

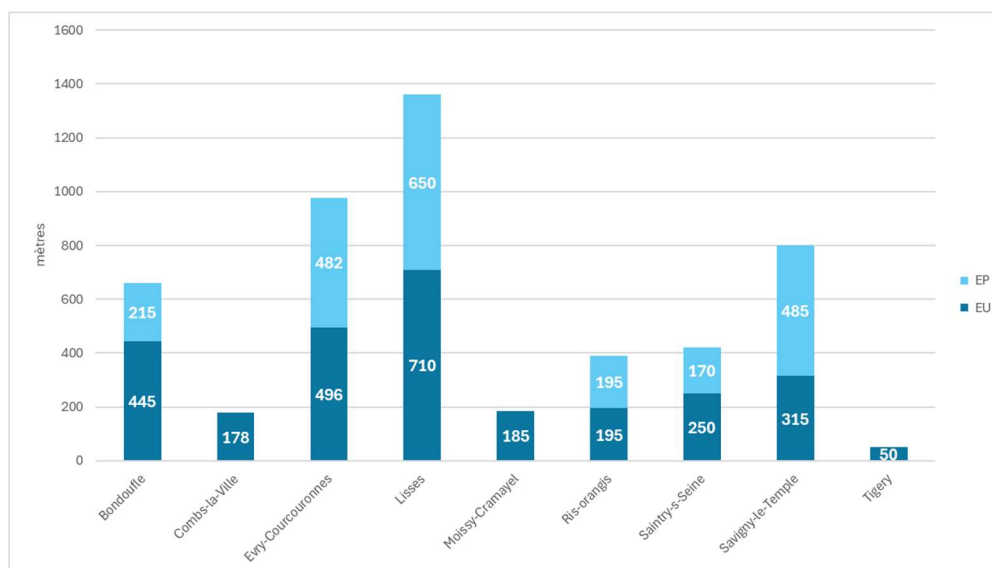
Les études seront finalisées avant le 31 décembre 2024.

7-6 Travaux assainissement

Eau Grand Paris Sud réalise des travaux de renouvellement des canalisations d'eaux usées et d'eaux pluviales. Ces travaux font suite à des signalements de désordres sur le réseau ou des programmes communautaires de voirie. Afin de vérifier la nécessité de procéder à un renouvellement, les équipes réalisent un diagnostic des ouvrages (inspections télévisées). En fonction des résultats et de la nature des désordres, les préconisations de travaux sont les suivantes :

- Aucun défaut : pas de renouvellement de la canalisation ;
- Défauts mineurs ou structure de la canalisation non impactée : gainage de la canalisation permettant de rendre les performances de collecte de la canalisation et redonne la durée de vie de la canalisation ;
- Défauts majeurs ou multiples : renouvellement de la canalisation par tranchée ouverte.

En 2023, 5 km de canalisations ont été renouvelés. Ces renouvellements sont répartis de la manière suivante :



La localisation et la technique de renouvellement (gainage ou tranchée ouverte) sont indiquées ci-après :

Communes	Localisation	Tranchées ouvertes		Gainage	
		EU	EP	EU	EP
Bondoufle	Avenue Delfour	300			
Bondoufle	Rue du Belle Herbe			105	100
Bondoufle	Rue Auguste Chaudé			20	115
Bondoufle	Rue de la Coulée verte			20	
Combs-la-Ville	Rue des Acacias	168			
Combs-la-Ville	Rue Andromède	10			
Evry-Courcouronnes	Parking des Terrasses de l'Agora	50	166		
Evry-Courcouronnes	Avenue de Ratisbonne			110	110
Evry-Courcouronnes	Rue Emmanuel Pastré			336	206
Evry-Courcouronnes	Rue des Pyramides				
Evry-Courcouronnes	4 rue Rossini				
Grigny	Rue des muriers				
Lisses	Allée des chênes			185	185
Lisses	rue des Peupliers			163	163
Lisses	rue de la croix aux Bergers			297	302
Lisses	Avenue des Parc	65			
Moissy-Cramayel	Rue de Noisement	90			
Moissy-Cramayel	Avenue Jean Jaurès	59			
Moissy-Cramayel	Rue Pierre Sémard	36			
Morsang	Chemin des Iles				
Ris-orangis	place du Moulin à vent	195	195		
Ris-Orangis	8 rue Verte				
Ris-Orangis	14 rue Marc Peggy				
Ris-Orangis	54 avenue de la libération				
Saintry-s-Seine	Allée J. Clément	250			170
Savigny-le-Temple	Rue du Laiton		170		10
Savigny-le-Temple	Place du 19 mars 1962 et Bd de l'E	15	221		84
Savigny-le-Temple	Chemin d'Arvigny	300			
Tigery	Lac de Tigery	50			
TOTAL		1588	752	1236	1445

Le linéaire renouvelé en 2023 additionné au linéaire renouvelé sur les 4 années précédentes permet de calculer le taux moyen de renouvellement de canalisation.

Le taux moyen de renouvellement de canalisation est de 0.28 %. Cet indicateur réglementaire ne concerne que les canalisations d'eaux usées renouvelées et n'intègre pas les canalisations d'eaux pluviales.

8 GEMAPI

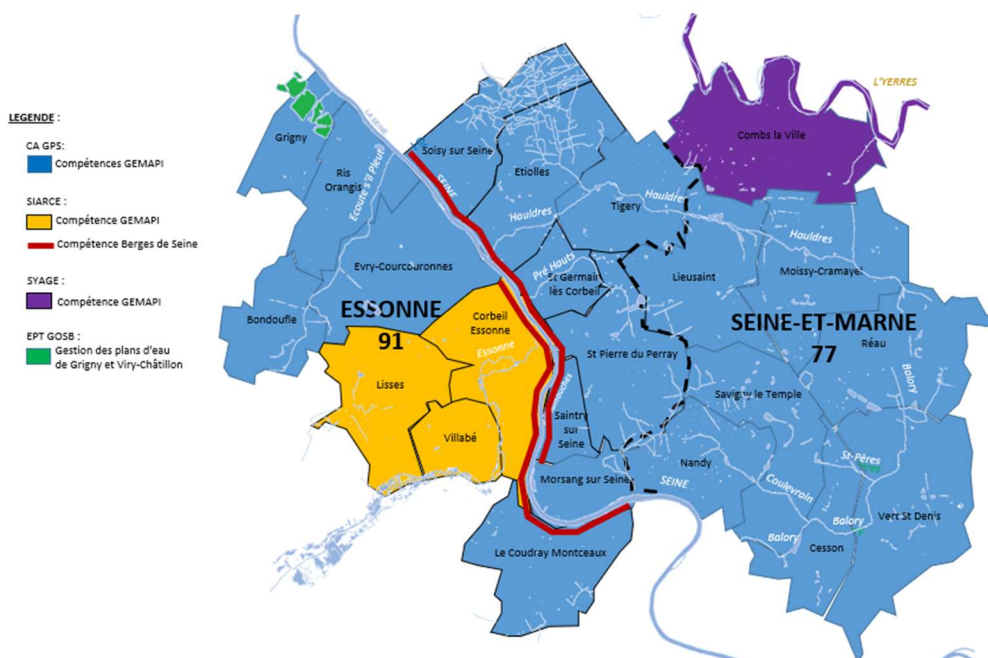
La Communauté d'agglomération Grand Paris Sud exerce depuis 2018 la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), telle que définie aux 1°, 2°, 5° et 8° du I de l'article L. 211-7 du code de l'environnement, sur les cours d'eau non domaniaux suivants :

- En rive droite de Seine :
 - Le ru des Hauldres,
 - Le ru de Balory et ses affluents, le ru de Coulevrain et le ru des Saint Pères,
 - Le ru des Prés Hauts,
 - Le ru des Flamouches.

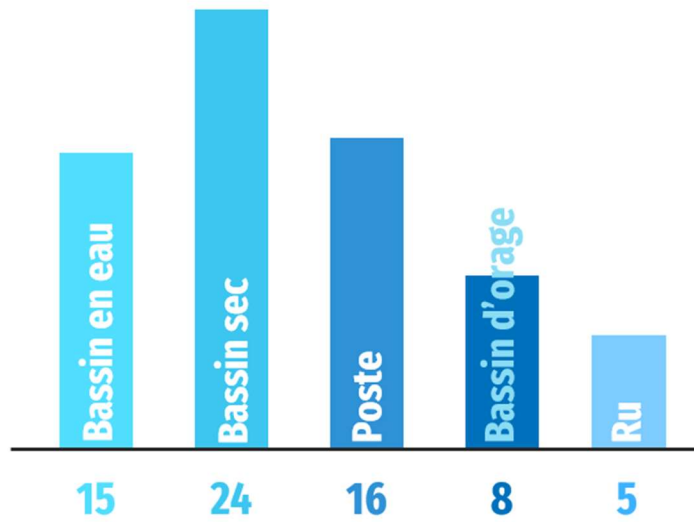
- En rive gauche de Seine :
 - Le ru de l'Ecoute s'il pleut.

Sur les bassins versants dont les périmètres dépassent significativement les limites du territoire de l'agglomération, la compétence GeMAPI a été transférée aux syndicats de rivières existants à savoir, le SIARCE pour l'Essonne et le Syndicat – EPAGE de l'Yerres pour l'Yerres.

Ces cours d'eau sont délimités sur la carte ci-dessous.



Sous la responsabilité de la cheffe de pôle Grand Cycle de l'Eau, c'est une équipe de 3 chargés d'opérations, et un chargé d'exploitation, qui assure la surveillance et la gestion des bassins, des zones humides et des cours d'eau.



Dans une démarche préventive, une liste de 28 points critiques nécessitant un suivi particulier, a été dressé avec un plan d'actions.

9 Bilan financier

9-1 Résultats financiers Régie Eau potable

La section d'exploitation dégage un **résultat excédentaire de 3 399 686 €**, qui cumulé avec le résultat antérieur 2 658 114 €, porte le résultat cumulé d'exploitation de 2023 à 6 057 801 €. Ce montant sera repris au budget supplémentaire 2024 de la manière suivante :

- 2 328 498,07 € en recettes d'exploitation (fonctionnement) ;
- 3 729 303,26€ en excédents d'exploitation capitalisés (investissement).

Montants financiers constatés au compte administratif section investissement :

- Dépenses - travaux mandatés : 6 367 684,54 € ;
- Recettes : 114 609 € subventions de l'Agence de l'Eau.

L'encours de la dette au 31 décembre 2023 est de 3 375 269,95€. **La durée d'extinction de la dette en 2023 est de 0,64 an.** En 2023, la régie de l'eau a remboursé 168 550,43 € sur le capital de la dette et 68 849,69 sur les intérêts.

L'augmentation de la durée d'extinction de la dette s'explique par la fusion des budgets régie Eau Potable et DSP Eau Potable ainsi que par un nouvel emprunt de 2 000 000 €.

9-2 Résultats Financiers Eau Potable Déléataire

Le délégataire publie dans son rapport annuel du Déléataire, les comptes annuels de résultat d'exploitation (CARE) (Annexes).

9-3 Résultats Financiers Régie Assainissement

La section d'exploitation dégage un **résultat excédentaire de 9 323 171,41 €**, qui cumulé avec le résultat antérieur 4 079 950,75 €, porte le résultat cumulé d'exploitation de 2023 à 13 403 122,16 €. Ce montant sera repris au budget supplémentaire 2024 de la manière suivante :

- 8 551 282,76 € en excédents d'exploitation capitalisés (investissement).
- 4 851 839,4 € en recettes d'exploitation (fonctionnement) ;

Montants financiers constatés au compte administratif section investissement :

- Dépenses - travaux mandatés : 9 165 063,91€ HT
- Subventions : 202 108,45 €

L'encours de la dette au 31 décembre 2023 est de 33 177 023,24€. En 2023, le remboursement du capital était de 2 841 949,23 € et le remboursement des frais financiers de 565 713,74€. La durée d'extinction de la dette : 2,56 ans.

9-4 Résultats Financiers DSP Assainissement

Le délégataire publie dans son rapport annuel du Délégataire, les comptes annuels de résultat d'exploitation (CARE) (Annexes)

10 Les perspectives 2024

10-1 Harmonisation tarifaire

En 2024, des ateliers regroupant des membres du conseil d'exploitation seront organisés pour étudier les modalités de la mise en œuvre de l'harmonisation des tarifs de l'assainissement (modalités de convergence, durée de l'harmonisation, date de mise en œuvre).

10-2 Journée mondiale de l'eau

A l'occasion de la journée mondiale de l'eau, la régie Eau Grand Paris Sud a organisé une journée portes ouvertes.

Cette journée a permis de mettre en lumière les différents métiers et compétences de la régie pour assurer le service public eau potable et assainissement.



10-3 Projets en cours

10-3.1 SIG

Dans une démarche de consolidation des données d'exploitation, et conscients de l'importance de ces données pour une gestion efficiente, il a été mis en place des actions permettant une meilleure traçabilité :

- Traçabilité des fuites sur le système SIG
- Traçabilité des ITV sur le système SIG
- Acquisition d'une canne GPS, pour améliorer la géolocalisation des nos équipements.

10-3.2 GEMAPI : Lancement de l'étude de planification de l'entretien pluriannuel des effluents de Seine sur le territoire de Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart

Grand Paris Sud engagera l'actualisation de l'état des lieux de 2014 des rus considérés en rive droite de Seine, dans les départements de l'Essonne et de Seine-et-Marne, en vue d'élaborer un **plan de gestion pluriannuel pour l'entretien de ces cours d'eau**, conformément aux dispositions du I de l'article L. 215-15 du code de l'environnement.

Au-delà de la mise à jour des diagnostics écologiques et hydromorphologiques de ces affluents de Seine, l'objectif de cette démarche est de tendre vers une gestion plus globale des écosystèmes aquatiques des cours d'eau (prise en compte d'un entretien préventif et de l'entretien des berges, ripisylves et annexes hydrauliques). Si le principe de mise en œuvre de cet entretien préventif est validé, celui-ci, réalisé sous couvert d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG), permettrait de pallier en grande partie l'absence d'entretien des propriétaires riverains des cours d'eau.

L'étude d'actualisation des plans de gestion sera structurée selon les étapes suivantes :

- Phase 1 : Elaboration de l'état des lieux écologique et hydromorphologique
- Phase 2 : Etablissement d'un diagnostic actualisé et comparaison technique et financière des scénarios d'entretien
- Phase 3 : Analyse détaillée des modalités techniques et financières de réalisation du scénario d'entretien retenu sur cours d'eau

10-3.3 Performance hydraulique

Pour renforcer la maîtrise de la surveillance du réseau eau potable, plusieurs actions sont prévues en 2024 :

Débitmètres

- **Renouvellement des débitmètres sur le réseau de distribution d'eau potable**
Dans le cadre du plan pluriannuel de renouvellement, 8 débitmètres électromagnétiques de plus de 15 ans d'âge, seront renouvelés. Ces débitmètres sont utilisés pour le calcul des volumes qui transitent par le réseau d'eau potable.
- **Métrologie des sondes à insertion :**
En 2024, les 5 débitmètres à insertion seront contrôlés par le constructeur. Certains points de comptage d'eau sont équipés de sondes d'insertion qui nécessitent des vérifications périodiques de la certitude de la mesure.

- **Amélioration de la qualité des transmissions des données :**

Mise en place de 5 armoires extérieures pour les équipements de télétransmission qui permettrait de sécuriser l'intervention des agents sur ces installations en évitant la descente dans les regards pour la relève.

Maintenance des hydro-stabilisateurs

Conscient de l'importance des Hydro-stabilisateurs dans la régulation de pression des réseaux de distribution, et ainsi pour garantir un fonctionnement optimal de ces réseaux, une maintenance périodique régulière, sera mise en place, avec des essais de fonctionnement et le remplacement des pièces d'usures.

Capteurs acoustiques

La recherche des fuites constitue un volet important pour la maîtrise de la performance hydraulique du réseau d'eau potable.

La régie Eau Grand Paris Sud a l'ambition de renforcer ses compétences sur ce volet, en faisant l'acquisition de 47 capteurs acoustiques nécessaires pour la recherche des fuites :

- Acquisition de 10 capteurs de bruit hautes performances pour les campagnes de recherche de fuites ponctuelles.
- Acquisition et pose de 37 capteurs fixes de très haute performance avec émission quotidienne de données, via un réseau de base fréquence (LORA WAN). Ces données sont compilées sur une plateforme de supervision avec possibilité de paramétrer des alertes.

Recherche de fuites

Le secteur de Corbeil a été identifié comme un secteur avec beaucoup de pertes d'eau sur le réseau de distribution.

En 2024, Eau Grand Paris Sud sollicitera l'expertise de l'entreprise LEAKMITED, pour une campagne de recherche de fuite sur ce secteur.

10-3.4 Eau colorée

Pour endiguer les problèmes d'eau colorée, Eau Grand Paris Sud envisage de réaliser des travaux sur certains réseaux de Seine-et-Marne au cours du 1^{er} semestre 2024 :

- Cesson, rue des champeaux (maillage de réseaux)
- Vert-Saint-Denis, Allée des bois et reverdi (renouvellement sans maillage)

- Vert-Saint-Denis, quartier rue des primevères (maillage de deux canalisations).

Le premier rendu de l'étude sur les eaux colorées est prévu le second semestre 2024.

10-3.5 Traitement des points noirs assainissement

Le programme de suivi et d'analyse des points noirs sera poursuivi en 2024.

10-3.6 Re-paramétrage du logiciel de pilotage et de gestion des abonnés

La gestion des abonnés au niveau de la régie est assurée par le logiciel WATERP.

L'extension du territoire, des compétences de la régie, l'augmentation du nombre d'abonnés et d'utilisateurs gérés directement, font que les besoins en termes de pilotage, de gestion, et de traçabilité de données, évoluent.

Afin d'accompagner cette évolution, il est prévu le re-paramétrage du logiciel, afin de répondre aux nouvelles exigences.

10-3.7 Formations

L'humain, est placé au cœur de la transformation et de l'évolution de la régie.

Il est évident que la réussite de cette évolution passe par la montée en compétence du personnel.

Dans ce sens, un travail d'accompagnement en continu sera initié à travers plusieurs formations technique et sécuritaire.

- **Initialisation SIG :**

Les agents seront formés en interne, pour les initier à l'utilisation de l'outil. Le but de cette formation est de présenter l'outil, les fonctionnalités, et surtout de standardiser des bonnes pratiques.

- **Habilitation CATEC**

Conscients des enjeux sécuritaires, des sessions de Certification d'Aptitude à Travailler en Espaces Confinés (CATEC), seront organisées pour nos agents.

Cette formation permet de sensibiliser aux risques d'intervention dans les espaces confinés, et d'acquérir les connaissances nécessaires pour garantir sa propre sécurité ainsi que celle des autres.

- **Régulation de pression**

Dans le cadre de la formation continue de nos agents sur les métiers de l'eau, un atelier d'initiation à la gestion des pressions sur le réseau de distribution d'eau potable sera organisé.

Les agents auront l'occasion de se former au fonctionnement et réglage des organes de pression.

- **Recherche de fuites**

En 2024, des agents seront formés aux techniques de recherche de fuites chez un fabricant du matériel de détection de fuites.

La formation vise à former un personnel capable de détecter une fuite en utilisant les différentes méthodes de détection : débitmétrie à ultrasons, écoute électro-acoustique, corrélation acoustique, prélocalisation, méthode par gaz traceur.

10-4 Travaux

Les travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable et d'assainissement se poursuivront en 2024.

Annexes

• Tarifs Eau et Assainissement

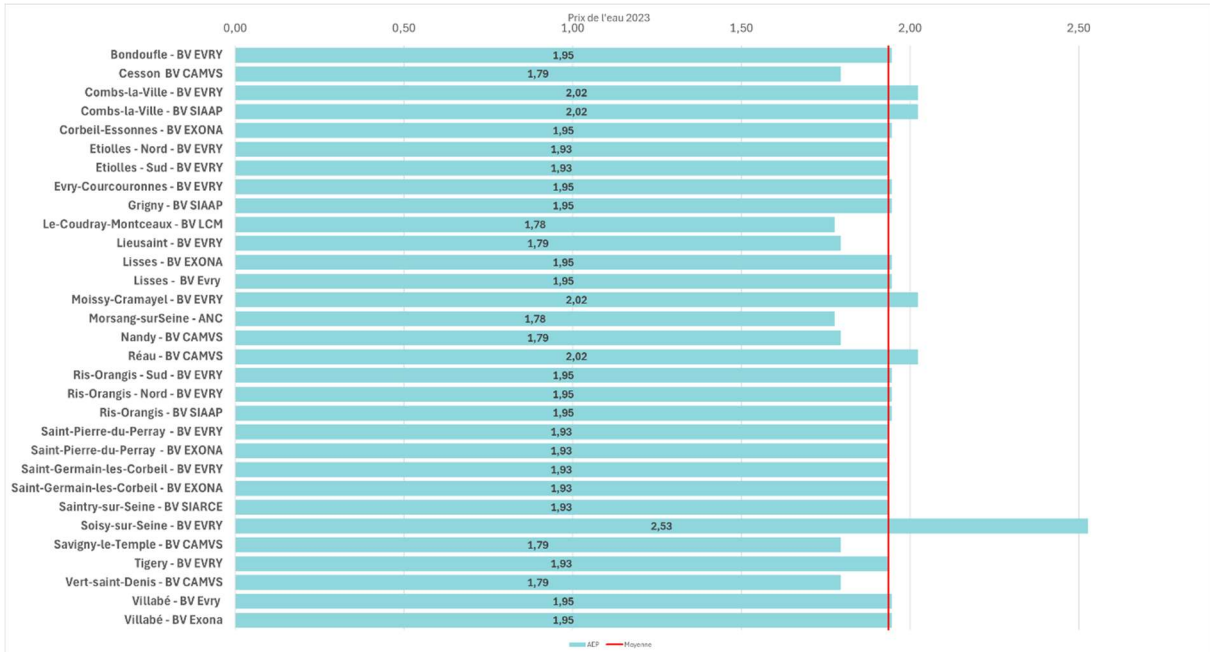


Figure 1 : Prix de l'eau potable 2023

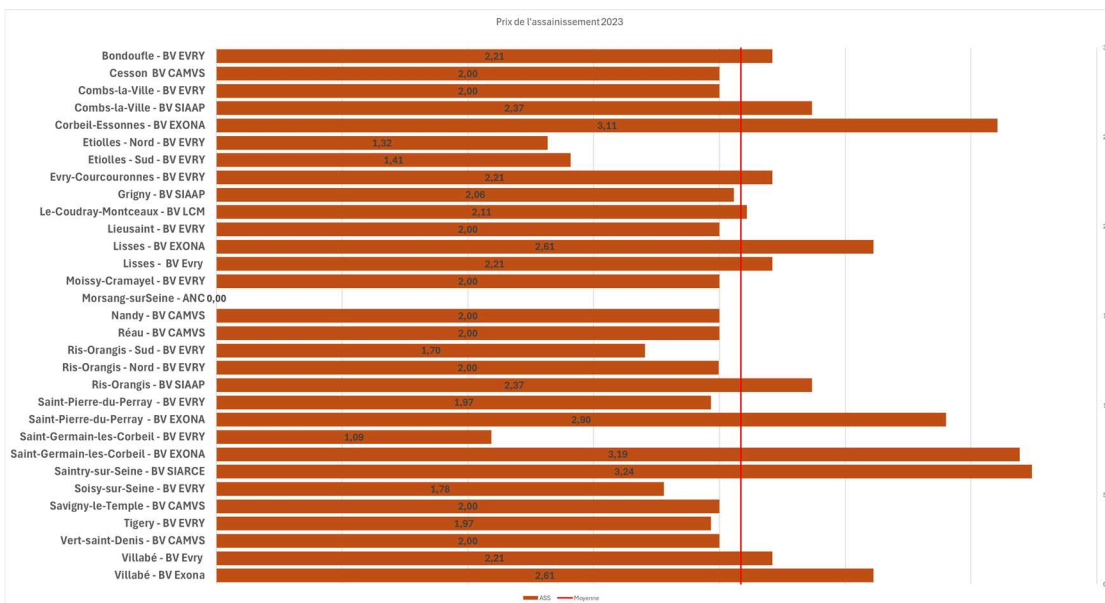


Figure 2 : Prix de l'assainissement

● Points noirs sur le réseau d'assainissement

Communes	Rue	Dn EU	Fréquence annuelle curage	contrôle des agents	Actions réalisées	observations
Lieusaint	Place des Chartreux	200	6	1/semaine	ITV	travaux à prévoir
Lieusaint	Rue de la Caille des Blés	200	10	1/semaine	ITV	travaux à prévoir
Lieusaint	Traversée Boulevard de l'Europe	200	0	1/semaine	ITV	travaux à prévoir
Lieusaint	Rue Olympe de Gouges / Rue Jateau	200	4	1/semaine	ITV	travaux à prévoir
Lieusaint	Mail des Pépinières	200	3	1/semaine	ITV	travaux à prévoir
Lieusaint	78 Jatteau	200	3	1/semaine	ITV	EPA resau non raccordé
Savigny-le-Temple	Avenue des Régailles	200	4	1/semaine	ITV	Allée des Grives
Savigny-le-Temple	Rue General Delestraint	200	4	1/semaine	ITV	Tampons a changer
Savigny-le-Temple	Avenue Charles De Gaulle	200	6	1/semaine	ITV	restaurant kebab sans BAG / contrôle de conformité demandé
Savigny-le-Temple	artier de l'Etang de Savigny (maison de retrait	200	4	1/semaine	ITV	travaux à prévoir
Savigny-le-Temple	Allée de la Tramontane	200	3	1/semaine	ITV	
Savigny-le-Temple	AVENUE CHARLE DE GAULLE FACE CREDIT AGRICCO	200	2	1/semaine	ITV	
Savigny-le-Temple	AVENUE DE L EUROPE	200	2	1/semaine	ITV	
Combs-la-Ville	Av Jean Jaures (rond point)	200		1/semaine	ITV / Travaux réalisés 202	Mise en charge d'un quartier en amont
Combs-la-Ville	Av Jean Jaures (devant le lycée)		3	1/semaine	ITV	
Combs-la-Ville	Place de Bougainville (De Goele à JB Lully)	200	3	1/semaine	ITV	travaux programmés (ingenierie)
Bondoufle	Rue de Villeroy	200	3	1/semaine	ITV	
Bondoufle	Rue du Petit FIEF (igloo)	200	6	1/semaine	ITV	Travaux réalisés juillet 2024
Bondoufle	Rue des Marronniers	200	4	1/semaine		
Évry-Courcouronnes	Rue Maryse Bastié (usine Chedeville)	200	10	1/semaine	ITV	Travaux de rehabilitation
Évry-Courcouronnes	Rond point du Traite de Rome /Av de la Garenne	200	1	1/semaine	ITV	Premiere phase de travaux réalisés mai 2024 (suite en 2025, 250ml)
Évry-Courcouronnes	Bq de la chasse aux papillons (ancien Marquis de Raie)	300	3	1/semaine	ITV	Travaux programmés octobre 2024
Évry-Courcouronnes	Rue Jules Valles	200	3	1/semaine	ITV	
Évry-Courcouronnes	Impasse Desaix 1	200	1	1/semaine	ITV	
Évry-Courcouronnes	Rue de l'Essonne- Rue de l'Orges 1	200	9	1/semaine	ITV	travaux programmés (ingenierie)
Évry-Courcouronnes	Rue de l'Essonne- Rue de l'Orges 2	250	2	1/semaine	ITV	travaux programmés (ingenierie)
Évry-Courcouronnes	Rue de l'Essonne- Rue de l'Orges 3	300	2	1/semaine	ITV	travaux programmés (ingenierie)
Évry-Courcouronnes	Rue de l'Essonne- Rue de l'Orges 4	500	3	1/semaine	ITV	travaux programmés (ingenierie)
Évry-Courcouronnes	Rue F Chopin angle rue G Sand 1	200	3	1/semaine	ITV	
Évry-Courcouronnes	Boulevard du Maréchal Leclerc 1	300	2	1/semaine	ITV	
Évry-Courcouronnes	Boulevard du Maréchal Leclerc 2	700	2	1/semaine	ITV	
Évry-Courcouronnes	Rue des Galants Cours 1	300	3	1/semaine	ITV	
Évry-Courcouronnes	Rue des Galants Cours 2	600	3	1/semaine	ITV	
Évry-Courcouronnes	Rue H Rochefort 1	200	3	1/semaine	ITV	
Évry-Courcouronnes	Place des Fédérés	200	2	1/semaine	ITV	
Évry-Courcouronnes	198 Bld des Champs Elysées	200	2	1/semaine	ITV	
Évry-Courcouronnes	RUE PAUL SABATIER	200	6	1/semaine	ITV	travaux réalisés juin juillet 2024
Ris-Orangis	Rue de Branly 1	200	6	1/semaine	ITV	
Ris-Orangis	Rue de la Fontaine/ Moulin à Vent 1	200	6	1/semaine	ITV	PN lié au travaux Tzen
Ris-Orangis	Rue de la Fontaine/ Moulin à Vent 2	250	3	1/semaine	ITV	PN lié au travaux Tzen
Ris-Orangis	Rue de la Fontaine/ Moulin à Vent 3	300	3	1/semaine	ITV	PN lié au travaux Tzen
Ris-Orangis	Rue de la Fontaine/ rue du Bel air	200	3	1/semaine	ITV	
Ris-Orangis	Rue du Château d'eau 1	250	3	1/semaine	ITV	
Ris-Orangis	Rue du Château d'eau 2	300	3	1/semaine	ITV	
Ris-Orangis	Rue Auguste Plat 1	200	3	1/semaine	ITV	
Ris-Orangis	Rue Auguste Plat 2	250	3	1/semaine	ITV	
Ris-Orangis	Rue Auguste Plat 3	300	3	1/semaine	ITV	
Ris-Orangis	Rue E Bonté	250	3	1/semaine	ITV	
Ris-Orangis	Rue J Reckitt siphon	400	3	1/semaine	ITV	
Ris-Orangis	Rue de l'Ecoute s'il pleut	200	3	1/semaine	ITV	
Ris-Orangis	14 RUE BRANLY	200	3	1/semaine	ITV	
Ris-Orangis	43 b Rue Denis Papin	200	5	1/semaine	ITV	
Ris-Orangis	Rue Brossolette (pendant chantier en cours)	200	0	1/semaine	ITV	Plus de desordre à ce jour
Grigny	Rue Lefebvre	200	6	1/semaine	ITV	Curage fraisage réalisé, travaux d'amelioration prévu 2025
Grigny	Rue de l'Horloge (Les Patios)	200	6	1/semaine	ITV	Travaux de renouvellement des reseau programmés en 2025 (ingenierie)
Grigny	Rue de la Pyramides (Les Patios)	200	6	1/semaine	ITV	Travaux de renouvellement des reseau programmés en 2025 (ingenierie)
Grigny	Rue de la Fontaine (Les Patios)	200	6	1/semaine	ITV	Travaux de renouvellement des reseau programmés en 2025 (ingenierie)

• Fiche ARS (Corbeil)



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Eau
Santé
Environnement

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?





ars
Agence Régionale de Santé
Ile-de-France

ZONE DE DISTRIBUTION : CORBEIL ESSONNES

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité																														
<p>2023</p> <p>L'eau distribuée a été conforme aux limites de qualité réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physicochimiques analysés à l'exception d'un dépassement ponctuel de la limite de qualité pour un pesticide. L'eau peut toutefois être consommée sans risque pour la santé.</p>	<div style="font-size: 2em; font-weight: bold; color: white; background-color: #003366; padding: 10px; display: inline-block;">B</div> <div style="margin-top: 10px;"> <p>A : Eau de bonne qualité</p> <p>B : Eau de qualité convenable</p> <p>C : Eau de qualité insuffisante</p> <p>D : Eau de mauvaise qualité</p> </div> <p style="font-size: 0.8em;">Indicateur 2022 : A</p>																														
Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU																														
<p>Votre réseau est alimenté par un captage : PRISE D'EAU DE CORBEIL. L'eau qui l'alimente est d'origine superficielle.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (CORBEIL-ESSONNES), soit 52340 personnes. Le responsable des installations est : « CA GRAND PARIS SUD SEINE ESSONNE SENART ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter « CA GRAND PARIS SUD SEINE ESSONNE SENART » qui assure l'exploitation du réseau.</p>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr style="background-color: #003366; color: white;"> <th style="width: 60%;">BACTÉRIOLOGIE</th> <th style="width: 40%;">A</th> <th style="width: 40%;">Très bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</td> <td colspan="2"> Nombre de prélèvements : 97 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml </td> </tr> <tr style="background-color: #003366; color: white;"> <th>NITRATES</th> <th>A</th> <th>Bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</td> <td colspan="2"> Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 20,1 mg/L Valeur maxi : 28 mg/L </td> </tr> <tr style="background-color: #003366; color: white;"> <th>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</th> <th>B</th> <th>Dépassement ponctuel de la limite réglementaire</th> </tr> <tr> <td>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</td> <td colspan="2"> Nombre de prélèvements : 5 Conformité : 80 % Nombre de substances recherchées : 552 Valeur maxi : 0,11 microgramme/L (métaldéhyde) Substance(s) non conforme(s) : métaldéhyde </td> </tr> <tr style="background-color: #003366; color: white;"> <th>FLUOR</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</td> <td colspan="2"> Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 0,1 mg/L Valeur maxi : 0,11 mg/L </td> </tr> <tr style="background-color: #003366; color: white;"> <th>SÉLÉNIUM</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Élément d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum réglementaire est 20 microgramme/L.</td> <td colspan="2"> Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 0 microgramme/L Valeur maxi : 0 microgramme/L </td> </tr> </table>	BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 97 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml		NITRATES	A	Bonne qualité	Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 20,1 mg/L Valeur maxi : 28 mg/L		PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	B	Dépassement ponctuel de la limite réglementaire	Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 5 Conformité : 80 % Nombre de substances recherchées : 552 Valeur maxi : 0,11 microgramme/L (métaldéhyde) Substance(s) non conforme(s) : métaldéhyde		FLUOR	A	Très bonne qualité	Élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 0,1 mg/L Valeur maxi : 0,11 mg/L		SÉLÉNIUM	A	Très bonne qualité	Élément d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum réglementaire est 20 microgramme/L.	Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 0 microgramme/L Valeur maxi : 0 microgramme/L	
BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité																													
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 97 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml																														
NITRATES	A	Bonne qualité																													
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 20,1 mg/L Valeur maxi : 28 mg/L																														
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	B	Dépassement ponctuel de la limite réglementaire																													
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 5 Conformité : 80 % Nombre de substances recherchées : 552 Valeur maxi : 0,11 microgramme/L (métaldéhyde) Substance(s) non conforme(s) : métaldéhyde																														
FLUOR	A	Très bonne qualité																													
Élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 0,1 mg/L Valeur maxi : 0,11 mg/L																														
SÉLÉNIUM	A	Très bonne qualité																													
Élément d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum réglementaire est 20 microgramme/L.	Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 0 microgramme/L Valeur maxi : 0 microgramme/L																														
Quelques conseils	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES																														
<div style="margin-bottom: 10px;"> <p>CHLORE</p>  <p>Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.</p> </div> <div style="margin-bottom: 10px;"> <p>PLOMB</p>  <p>Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p> </div> <div style="margin-bottom: 10px;"> <p>TEMPÉRATURE</p>  <p>Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).</p> </div> <div> <p>ADOUCEUR</p>  <p>Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.</p> </div>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr style="background-color: #003366; color: white;"> <th style="width: 60%;">DURETÉ</th> <th style="width: 40%;">Eau dure</th> </tr> <tr> <td>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</td> <td> Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 22,1 °F Valeur maxi : 24,3 °F </td> </tr> <tr style="background-color: #003366; color: white;"> <th>ALUMINIUM</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.</td> <td> Nombre de prélèvements : 88 Valeur moyenne : 10,6 microgramme/L Valeur maxi : 31 microgramme/L </td> </tr> </table>	DURETÉ	Eau dure	Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 22,1 °F Valeur maxi : 24,3 °F	ALUMINIUM	Très bonne qualité	Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.	Nombre de prélèvements : 88 Valeur moyenne : 10,6 microgramme/L Valeur maxi : 31 microgramme/L																						
DURETÉ	Eau dure																														
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 22,1 °F Valeur maxi : 24,3 °F																														
ALUMINIUM	Très bonne qualité																														
Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.	Nombre de prélèvements : 88 Valeur moyenne : 10,6 microgramme/L Valeur maxi : 31 microgramme/L																														
Pour aller plus loin																															
 <p>Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.senart.gouv.fr</p> <p>Foité le 06/04/2024 UDI 091003342</p> <p>L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus défavorable. Les résultats de contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.</p>																															

- **Compte annuel de résultat d'exploitation : CARE**

GPS Combs, Moissy, Réau - eau

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2023		
(en application du décret 2005-236 du 14 mars 2005)		
en milliers d'€uros	2022	2023
PRODUITS	3 141,34	4 195,37
Exploitation du service	919,66	1 006,56
Collectivités et autres organismes publics	2 140,13	3 139,51
Travaux attribués à titre exclusif	0,00	0,88
Produits accessoires	81,55	48,43
CHARGES	3 071,14	4 355,09
Personnel	304,79	411,83
Energie électrique	25,51	25,87
Produits de traitement	0,00	0,00
Analyses	0,46	10,50
Sous-traitance, matières et fournitures	150,06	286,95
Impôts locaux et taxes	11,43	5,43
Autres dépenses d'exploitation, dont :	275,74	302,52
• télécommunication, postes et télégestion	18,34	14,80
• engins et véhicules	37,07	58,51
• Informatique	164,90	150,55
• assurance	8,64	8,66
• locaux	8,46	15,71
Ristournes et redevances contractuelles	0,47	0,47
Contribution des services centraux et recherche	33,04	34,84
Collectivités et autres organismes publics	2 140,13	3 139,51
Charges relatives aux renouvellements		
• fonds contractuel	114,78	126,80
Charges relatives aux investissements		
Charges relatives aux investissements du domaine privé	10,77	7,56
Pertes sur créances irrécouvrables et risque recouvrement	3,96	18,55
Rémunération du besoin en fonds de roulement	0,00	-15,75
Résultat avant impôt	70,21	-159,72
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	17,55	0,00
RESULTAT	52,65	-159,72

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

MORSANG - eau

Compte annuel de résultat de 2023

(en application de l'article 2885-235 du 14 mars 2005)

en milliers d'euros	2022	2023	Ecart en %
PRODUITS	107,01	93,09	-13,0%
Exploitation du service	84,52	77,33	
Collectivités et autres organismes publics	18,33	15,03	
Travaux attribués à titre exclusif	2,06	0,05	
Produits accessoires	1,49	0,68	
CHARGES	116,16	119,88	3,2%
Personnel	13,09	13,23	
Energie électrique	0,17	0,33	
Achats d'eau	42,23	48,24	
Produits de traitement	0,00	0,00	
Analyses	0,14	0,22	
Sous-traitance, matières et fournitures	6,09	2,13	
Impôts locaux et taxes	0,92	1,62	
Autres dépenses d'exploitation, dont :	10,42	15,30	
• télécommunication, porteur et téléporteur	0,56	0,49	
• énergie et véhiculaire	1,48	2,70	
• informatique	6,39	6,91	
• assurance	0,46	0,51	
• locaux	0,36	0,36	
Ristournes et redevances contractuelles	0,07	0,08	
Contribution des services centraux et recherche	1,51	2,58	
Collectivités et autres organismes publics	18,33	15,03	
Charges relatives aux renouvellements			
• programme contractuel	19,15	19,53	
Charges relatives aux investissements			
Charges relatives aux compteurs du domaine privé	1,23	1,27	
Charges relatives aux investissements du domaine privé	0,57	0,44	
Pertes sur créances irrécouvrables et risque recouvrement	1,66	-0,01	
Rémunération du besoin en fonds de roulement	0,00	-0,09	
Résultat avant impôt	-9,16	-26,79	-192,5%
RESULTAT	-9,16	-26,79	-192,5%

Conforme à la circulaire FP2E du 21 janvier 2006

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2023

Détail des produits

en milliers d'euros	2022	2023	Ecart en %
TOTAL	107,01	93,09	-13,0%
Exploitation du service	84,52	77,33	-8,5%
▪ Partie fixe facturée	11,92	12,01	
▪ Partie proportionnelle facturée	72,17	63,58	
▪ Variation de la part estimée sur consommations	0,44	1,74	
Collectivités et autres organismes publics	18,93	15,03	-20,6%
▪ Part Collectivité	7,93	6,35	
▪ Redevance pour la préservation de la ressource en	1,79	1,43	
▪ Redevance pour pollution d'origine domestique	8,73	6,87	
▪ Taxe sur les voies navigables	0,48	0,38	
Travaux attribués à titre exclusif	2,06	0,05	-97,8%
▪ Branchements	2,06	0,00	
▪ Autres travaux	0,00	0,05	
Produits accessoires	1,49	0,69	-53,6%
▪ Facturation et recouvrement de la redevance	0,98	0,00	
▪ Facturation et recouvrement autres comptes de	0,11	0,11	
▪ Autres produits accessoires	0,40	0,58	

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

Compte annuel de résultat de 2023

(en application de l'arrêté 2015-256 du 14 mars 2015)

en milliers d'euros	2022	2023	Ecart en %
PRODUITS	823,18	827,78	0,6%
Exploitation du service	640,68	648,87	
Collectivités et autres organismes publics	156,88	147,65	
Travaux attribués à titre exclusif	7,30	10,36	
Produits accessoires	18,31	20,31	
CHARGES	914,11	927,65	1,5%
Personnel	108,55	100,22	
Energie électrique	0,32	0,66	
Achats d'eau	448,31	446,78	
Produits de traitement	0,00	0,00	
Analyses	0,47	0,66	
Sous-traitance, matières et fournitures	38,06	39,32	
Impôts locaux et taxes	7,80	5,29	
Autres dépenses d'exploitation, dont :	54,57	63,78	
• télécommunication, porteur et téléquartier	3,65	3,28	
• engins et véhiculaire	10,34	14,96	
• informatique	31,11	33,79	
• assurance	3,46	4,54	
• locaux	1,77	3,27	
Frais de contrôle	6,53	6,33	
Ristournes et redevances contractuelles	1,06	1,15	
Contribution des services centraux et recherche	7,19	22,44	
Collectivités et autres organismes publics	156,88	147,65	
Charges relatives aux renouvellements			
• pour garantie de continuité du service	5,23	5,50	
• programme contractuel	61,49	62,72	
Charges relatives aux investissements			
Charges relatives aux compteurs du domaine privé	10,32	11,49	
Charges relatives aux investissements du domaine privé	4,32	3,97	
Pertes sur créances irrécouvrables et risque recouvrement	2,42	4,86	
Rémunération du besoin en fonds de roulement	0,00	-1,18	
Résultat avant impôt	-90,93	-99,86	-9,8%
RESULTAT	-90,93	-99,86	-9,8%

Conforme à la circulaire FPSE du 31 janvier 2006

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2023

Détail des produits

en milliers d'€uros	2022	2023	Ecart en %
TOTAL	823,18	827,78	0,6%
Exploitation du service	640,68	646,87	1,3%
• Partie fixe facturée	152,43	161,70	
• Partie proportionnelle facturée	490,91	491,21	
• Variation de la part estimée sur consommations	-2,66	-4,05	
Collectivités et autres organismes publics	156,88	147,65	-5,9%
• Part Collectivité	6,73	6,86	
• Redevance pour la préservation de la ressource en eau	16,35	13,00	
• Redevance pour pollution d'origine domestique	129,43	123,58	
• Taxe sur les voies navigables	4,38	4,21	
Travaux attribués à titre exclusif	7,30	10,36	41,8%
• Branchements	7,30	10,02	
• Autres travaux	0,00	0,34	
Produits accessoires	18,31	20,91	14,2%
• Facturation et recouvrement de la redevance	8,86	8,89	
• Facturation et recouvrement autres comptes de tiers	1,34	1,33	
• Autres produits accessoires	8,11	10,69	

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

SI des eaux de saint germain les corbeil - eau

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2023			
<small>(en application du décret 2005-236 du 14 mars 2005)</small>			
en milliers d'€uros	2022	2023	Ecart en %
PRODUITS	2 909,90	3 138,54	7,9%
Exploitation du service	1 768,88	1 892,81	
Collectivités et autres organismes publics	834,68	804,60	
Travaux attribués à titre exclusif	112,80	222,64	
Produits accessoires	193,55	218,49	
CHARGES	2 859,62	2 901,32	1,5%
Personnel	561,54	573,33	
Energie électrique	128,67	197,49	
Achats d'eau	88,99	56,72	
Achats de prestations assainissement	81,00	0,00	
Produits de traitement	3,45	5,08	
Analyses	5,36	5,44	
Sous-traitance, matières et fournitures	369,73	402,38	
Impôts locaux et taxes	27,69	18,89	
Autres dépenses d'exploitation, dont :	317,66	362,71	
• télécommunication, postes et télégestion	16,75	16,19	
• engins et véhicules	54,62	80,59	
• informatique	158,63	178,51	
• assurance	17,58	25,93	
• locaux	15,84	20,35	
Ristournes et redevances contractuelles	21,45	22,23	
Contribution des services centraux et recherche	65,55	77,02	
Collectivités et autres organismes publics	834,68	804,60	
Charges relatives aux renouvellements			
• fonds contractuel	229,10	233,29	
Charges relatives aux investissements			
• programme contractuel	30,17	30,77	
Charges relatives aux compteurs du domaine privé	48,59	51,54	
Charges relatives aux investissements du domaine privé	21,92	22,64	
Pertes sur créances irrécouvrables et risque recouvrement	24,09	41,17	
Rémunération du besoin en fonds de roulement	0,00	-3,99	
Résultat avant impôt	50,28	237,22	
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	12,57	59,31	
RESULTAT	37,71	177,92	

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

SI des eaux de saint germain les corbeil - eau

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2023

Détail des produits

en milliers d'€uros	2022	2023	Ecart en %
TOTAL	2 909,90	3 138,54	7,9%
Exploitation du service	1 768,88	1 892,81	7,0%
• Partie fixe facturée	481,59	543,74	
• Partie proportionnelle facturée	1 273,03	1 350,93	
• Variation de la part estimée sur consommations	14,26	-1,87	
Collectivités et autres organismes publics	834,68	804,60	-3,6%
• Part Collectivité	348,64	334,89	
• Redevance pour la préservation de la ressource en eau	134,55	141,43	
• Redevance pour pollution d'origine domestique	351,48	328,27	
Travaux attribués à titre exclusif	112,80	222,64	97,4%
• Branchements	112,80	220,72	
• Autres travaux	0,00	1,92	
Produits accessoires	193,55	218,49	12,9%
• Facturation et recouvrement de la redevance	49,08	45,47	
• Facturation et recouvrement autres comptes de tiers	8,52	9,02	
• Autres produits accessoires	135,94	164,01	

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

PS GPS Production & réservoirs - La Clergerie

Compte de résultat des autres prestations 2023

en milliers d'€uros	2022	2023	Ecart en %
PRODUITS	1 337,74	1 560,74	16,7%
Exploitation du service	1 318,63	1 536,31	
Collectivités et autres organismes publics	0,00	0,00	
Travaux attribués à titre exclusif	0,00	2,96	
Produits accessoires	19,11	21,47	
CHARGES	1 378,72	1 535,46	11,4%
Personnel	395,79	455,96	
Energie électrique	218,14	336,61	
Produits de traitement	105,39	139,17	
Analyses	5,70	8,51	
Sous-traitance, matières et fournitures	188,47	106,46	
Impôts locaux et taxes	131,00	93,91	
Autres dépenses d'exploitation, dont :	136,41	186,44	
• télécommunication, postes et télégestion	4,88	4,03	
• engins et véhicules	40,62	58,23	
• informatique	66,55	84,90	
• assurance	10,20	16,29	
• locaux	16,08	22,93	
Contribution des services centraux et recherche	44,15	51,50	
Collectivités et autres organismes publics	0,00	0,00	
Charges relatives aux renouvellements			
• fonds contractuel	140,97	143,08	
Charges relatives aux investissements			
Charges relatives aux investissements du domaine privé	12,72	14,23	
Rémunération du besoin en fonds de roulement	0,00	-0,42	
Résultat avant impôt	-40,98	25,28	161,7%
Apurement des déficits antérieurs	0,00	25,28	
RESULTAT	-40,98	0,00	100,0%

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

PS GPS Production & réservoirs - La Clergerie

Compte des autres prestations

2023

Détail des produits

en milliers d'euros	2022	2023	Ecart en %
TOTAL	1 337,74	1 560,74	16,7%
Exploitation du service	1 318,63	1 536,31	16,5%
• Autres produits (incendie, matières de vidange...)	1 318,63	1 536,31	
Collectivités et autres organismes publics	0,00	0,00	0,0%
•	0,00	0,00	
Travaux attribués à titre exclusif	0,00	2,96	-
• Autres travaux	0,00	2,96	
Produits accessoires	19,11	21,47	12,3%
• Autres produits accessoires	19,11	21,47	

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

SOISY SUR SEINE - asst

Compte annuel de résultat de 2023

(en application de l'article 2385-2386 de la loi n° 2005-105)

en milliers d'euros	2022	2023	Ecart en %
PRODUITS	377,59	386,47	2,4%
Exploitation du service	193,16	204,88	
Collectivités et autres organismes publics	181,28	178,89	
Travaux attribués à titre exclusif	2,83	2,29	
Produits accessoires	0,31	0,40	
CHARGES	372,50	370,20	-0,6%
Personnel	52,68	65,31	
Energie électrique	7,92	11,58	
Produits de traitement	0,00	0,00	
Analyses	0,00	0,00	
Sous-traitance, matières et fournitures	80,86	52,10	
Impôts locaux et taxes	1,52	1,48	
Autres dépenses d'exploitation, dont :	20,60	30,63	
• télécommunication, parter et télégestion	1,95	1,95	
• engin et véhiculer	4,40	7,91	
• informatique	11,24	16,53	
• assurance	1,06	2,28	
• locaux	0,14	1,41	
Frais de contrôle	2,66	2,77	
Contribution des services centraux et recherche	6,48	6,85	
Collectivités et autres organismes publics	181,28	178,89	
Charges relatives aux renouvellements			
• programme contractuel	16,92	17,58	
Charges relatives aux investissements			
Charges relatives aux investissements du domaine privé	1,33	1,39	
Pertes sur créances irrécouvrables et risque recouvrement	0,24	1,05	
Rémunération du besoin en fonds de roulement	0,00	-0,64	
Résultat avant impôt	5,08	16,27	219,9%
Apurement des déficits antérieurs	5,08	16,27	
RESULTAT	-0,00	-0,00	0,0%

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2023

Détail des produits

en milliers d'euros	2022	2023	Ecart en %
TOTAL	377,59	386,47	2,4%
Exploitation du service	193,16	204,88	6,1%
• Partie fixe facturée	14,26	15,75	
• Partie proportionnelle facturée	114,62	118,98	
• Pluvial facturé	64,16	70,25	
• Variation de la part estimée sur consommations	-0,06	-0,10	
• Autres produits (incendie, matières de vidange...)	0,17	0,00	
Collectivités et autres organismes publics	181,28	178,89	-1,3%
• Part Collectivité	118,81	117,50	
• Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	62,47	61,40	
Travaux attribués à titre exclusif	2,83	2,29	-18,9%
• Autres travaux	2,83	2,29	
Produits accessoires	0,31	0,40	28,4%
• Autres produits accessoires	0,31	0,40	

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006